

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1874 - 2 juillet 2004 - prix : 1 €

**Sécurité sociale,
privatisation d'EDF-GDF,
licenciements...**

**Il faut
stopper
leurs
attaques**

- **"Cohésion
sociale"**

**à la façon
Seillière**

p 3 et 7

- **Allemagne**

Retour

forcé aux

40 heures

p 16

- **Irak**

Un nouveau

paravent pour

l'occupation

américaine

p 8

SMIC

**Un salaire minimum
sans croissance**

p 4 et 5



Sommaire

Leur société

- p.4 ■ Seillère fait du harcèlement
- Les salariés français de moins en moins payés
- Profits records pour les banques
- p.5 ■ Sécurité sociale : l'intox sur la réforme continue
- Hausse du smic et salaires réels : des salaires toujours plus bas
- p.7 ■ Le plan Borloo : paroles, paroles...
- Des baisses de prix à chercher à la loupe
- Gel des crédits pour les personnes âgées et les handicapés
- p.10 ■ Logement : expulsions à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)
- Paris : les "bons" conseils de M.le Maire

Dans le monde

- p.8-9 ■ Irak : un nouveau paravent pour l'occupation américaine
- Petites querelles entre brigands impérialistes
- 4 juillet, liberté pour Mumia Abu-Jamal
- Guadeloupe : les pompiers ont obtenu satisfaction
- p.16 ■ Allemagne : le retour aux 40 heures chez Siemens
- Etats-Unis : la Californie frappée par la tuberculose

Dans les entreprises

- p.11 ■ EDF-GDF : changement de statut et ouverture du marché
- La poursuite du mouvement
- p.12 ■ L'Etat veut supprimer 17 000 postes
- Saint-Genis-Laval (Rhône)
- SIT (Saint-Quentin-en-Yvelines)
- Un groupement d'exploiteurs à Oyonnax
- p.13 ■ SNCF - Gare de l'Est
- SNCF - Gare du Nord Paris
- Île de La Réunion : Grève chez Asia Food
- p.14 ■ Grenoble, agents d'entretien en mouvement
- Arcade : succès de la grève
- Cézus-Jarrie (région de Grenoble)
- p.15 ■ Alstom-Belfort : licenciements, salaires amputés
- OCE - Belfort : 19 licenciés
- Renault-Direction informatique

Tribune

- p.6 ■ Craindre les délocalisations ou combattre les patrons ?

Éducation nationale

- p.6 ■ Dans les collèges : régler les difficultés ou aggraver la sélection sociale
- Les parents veulent leur école et leur institutrice à Ronchamp (Haute-Saône)

Tout l'été, les caravanes de Lutte Ouvrière

L'été, s'il est synonyme de vacances, n'est pas synonyme de trêve sur le plan social. Les attaques du gouvernement ne cesseront pas, et les patrons du privé comme du public, de leur côté, ne suspendront aucun de leurs mauvais plans.

La situation ne risque donc pas de s'améliorer pour la population. La détérioration est d'autant plus sensible dans les villes et les régions qui ont subi ces dernières années, ces derniers mois même, les fer-

metures d'usines ou les « plans sociaux », les délocalisations en série ou le désengagement de l'État. Une partie de la population s'y retrouve au chômage ou au RMI, avec des conditions de vie et de logement qui se dégradent, dans l'indifférence des pouvoirs publics, et naturellement dans l'indifférence du patronat qui tire profit de cette situation.

Alors, pendant cette période estivale, les militants de Lutte Ouvrière seront présents dans de

nombreuses villes et régions, en particulier dans celles qui ont le plus subi cette dégradation générale, pour discuter de cette situation, et des moyens d'y réagir.

Nombre de nos camarades profiteront de cette période et de leurs congés pour participer à ce que nous appelons « les caravanes de Lutte Ouvrière ». De petite ville en petite ville, sur les places et les marchés ou dans des salles prêtées par des mairies, ils seront présents dans de nombreuses régions, pour

rencontrer tous ceux qui souhaitent parler de la situation et de leur situation, et discuter avec nous des moyens d'agir.

Chaque semaine, pendant les mois de juillet et d'août, vous trouverez dans notre hebdomadaire le nom des villes où les caravanes de Lutte Ouvrière feront étape pour les jours suivants. Le lieu exact de chaque étape sera précisé par affiches dans les localités concernées.

Franche-Comté

- Vendredi 2 juillet** : Vesoul (Haute-Saône)
- Samedi 3 juillet** : Vesoul (Haute-Saône)
- Lundi 5 juillet** : Saint-Loup (Haute-Saône)
- Mardi 6 juillet** : Le Thillot (Vosges)
- Mercredi 7 juillet** : Luxeuil (Haute-Saône)
- Jeudi 8 juillet** : Remiremont (Vosges)
- Vendredi 9 juillet** : Delle (Territoire-de-Belfort)
- Samedi 10 juillet** : Héricourt (Haute-Saône)

Orne - Sarthe - Eure - Eure-et-Loir

- Lundi 5 juillet** : Vernouillet (Eure-et-Loir)
- Mardi 6 juillet** : Verneuil-sur-Avre (Eure)
- Mercredi 7 juillet** : Rugles (Eure)
- Jeudi 8 juillet** : Argentan (Orne)
- Vendredi 9 juillet** : Alençon (Orne)
- Samedi 10 juillet** : Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir)
- Lundi 12 juillet** : Saint-Calais (Sarthe)
- Jeudi 15 juillet** : La-Suze-sur-Sarthe (Sarthe)
- Vendredi 16 juillet** : Le Lude (Sarthe)
- Samedi 17 juillet** : Château-du-Loir (Sarthe)

Seine-Maritime

- Lundi 5 juillet** : Honfleur (Calvados)
- Mardi 6 juillet** : Harfleur (Seine-Maritime)
- Mercredi 7 juillet** : Lillebonne (Seine-Maritime)
- Jeudi 8 juillet** : Notre-Dame-de-Gravenchon (Seine-Maritime)
- Vendredi 9 juillet** : Gonfreville-L'Orcher (Seine-Maritime)
- Samedi 10 juillet** : Le Havre - Caucrauville (Seine-Maritime)
- Lundi 12 juillet** : Blangy-sur-Bresle (Seine-Maritime)

- Mardi 13 juillet** : Le Tréport (Seine-Maritime)
- Jeudi 15 juillet** : Maromme (Seine-Maritime)
- Vendredi 16 juillet** : Barentin (Seine-Maritime)
- Samedi 17 juillet** : Dieppe (Seine-Maritime)

Champagne-Ardennes

- Lundi 5 juillet** : Bogny-sur-Meuse (Ardennes)
- Monthermé-Nouzonville (Ardennes)
- Mardi 6 juillet** : Fumay (Ardennes)
- Revin (Ardennes)
- Mercredi 7 juillet** : Vouziers (Ardennes)
- Mouzon-Brévilly (Ardennes)
- Jeudi 8 juillet** : Charleville-Mézières (Ardennes)
- Vendredi 9 juillet** : Givet (Ardennes)
- Samedi 10 juillet** : Sedan (Ardennes)
- Lundi 12 juillet** : Romilly-sur-Seine (Aube)
- Mardi 13 juillet** : Bayel-Bar-sur-Aube (Aube)
- Jeudi 15 juillet** : Mussy-sur-Seine (Aube)
- Vendredi 16 juillet** : Nogent-sur-Seine (Aube)
- Samedi 17 juillet** : Saint-Dizier (Haute-Marne)

Normandie

- Lundi 5 juillet** : Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados)
- Mardi 6 juillet** : Falaise (Calvados)
- Mercredi 7 juillet** : Flers (Orne)
- Bayeux (Calvados)
- Jeudi 8 juillet** : La Ferté-Macé (Orne)
- La Sauvagère (Orne)
- Vendredi 9 juillet** : Condé-sur-Noireau (Calvados) - Vire (Calvados)
- Samedi 10 juillet** : Carpiquet (Calvados)
- Lundi 12 juillet** : Serquigny (Eure)
- Bernay (Eure)
- Mardi 13 juillet** : Aubevoye (Eure)
- Jeudi 15 juillet** : Saint-André-de-l'Eure (Eure)

- Vendredi 16 juillet** : Val-de-Reuil (Eure)
- Samedi 17 juillet** : Evreux - la Madeleine (Eure)

Mayenne - Manche - Ille-et-Vilaine

- Lundi 12 juillet** : Carentan (Manche)
- Mardi 13 juillet** : Saint-Lô (Manche)
- Jeudi 15 juillet** : Coutances (Manche)
- Villedieu-les-Poêles (Manche)
- Vendredi 16 juillet** : Avranches (Manche)
- Granville (Manche)
- Samedi 17 juillet** : Saint-Lô (Manche)
- Granville (Manche)

Bretagne

- Lundi 12 juillet** : Hennebont (Morbihan)
- Mardi 13 juillet** : Lanester (Morbihan)
- Jeudi 15 juillet** : Quimperlé (Finistère)
- Vendredi 16 juillet** : Chateaulin (Finistère)
- Samedi 17 juillet** : Quimper (Finistère)

Picardie et Nord-Pas de-Calais

- Lundi 12 juillet** : Hirson (Aisne)
- Mardi 13 juillet** : Aulnoye-Aimeries (Nord)
- Bavay (Nord)
- Mercredi 14 juillet** : Le Nouvion-en-Thiérache (Aisne)
- Jeudi 15 juillet** : Poix-du-Nord (Nord)
- Boué (Aisne)
- Vendredi 16 juillet** : La Capelle (Aisne)
- Samedi 17 juillet** : Guise (Aisne)
- Sains-Richaumont (Aisne)

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE

B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E.mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron

153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voix prioritaire)	90 €	45 €	32 €
Envois sous pli fermé : tarif sur demande			

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 28 juin 2004

Stopper leur offensive



Le gouvernement a beau avoir été désavoué aux élections régionales comme aux élections européennes, il continue ses attaques contre le monde du travail comme si de rien n'était. Ainsi cette semaine il soumettait successivement à l'Assemblée sa « réforme » de l'assurance-maladie, puis le changement de statut d'EDF-GDF et, enfin, un plan au nom passablement cynique de « cohésion

sociale ».

Les députés se préparaient donc à voter cette réforme de l'assurance-maladie qui consiste à faire payer aux malades et aux retraités le déficit dû au fait que le patronat ne paie pas ce qu'il doit.

Les mesures proposées n'étaient même pas encore votées qu'une note du ministère de l'Économie indiquait que la « réforme » de l'assurance-maladie ne résorbera pas le déficit. Cette note du ministère de Sarkozy comme le démenti du ministère de Douste-Blazy se placent certes dans le cadre de la petite guerre que se mènent les clans de la majorité. Mais son contenu est clair. D'autres mesures suivront : l'euro à verser à chaque consultation passera à deux euros ou plus, le forfait hospitalier sera encore augmenté et d'autres médicaments seront déremboursés. L'assuré devra payer plus pour être moins couvert.

On incitera ceux qui en ont les moyens à compléter l'assurance-maladie par des mutuelles ou à s'adresser à des assurances privées. Et ceux qui n'en ont pas les moyens, tant pis pour eux !

Quant au changement de statut d'EDF-GDF qui devait être voté cette semaine, il constitue le premier pas vers la privatisation. Quelques groupes privés auront désormais la possibilité de mettre la main sur les bénéfices d'EDF-GDF. Mais, pour la masse des usagers, cela se traduira par une augmentation des tarifs. Quant aux travailleurs du secteur, ils ont toutes les raisons de craindre des réductions d'effectifs et des attaques contre leur système de retraite.

Par ailleurs, le secrétaire d'État au Budget annonce que 17 000 emplois seront supprimés dans le secteur

public : autant d'emplois en moins pour les jeunes.

Et ce n'est certainement pas le plan Borloo, dit de « cohésion sociale », qui soulagera la pauvreté aggravée qui découle des décisions précédentes. Ce plan prétend notamment enrayer les expulsions de locataires de logements privés. Mais il consiste surtout à venir en aide aux logeurs, en mettant à la charge de l'État les impayés de ceux qui, du fait d'une perte d'emploi ou d'une maladie, sont dans l'incapacité de payer leur loyer.

Cela résoudra peut-être quelques milliers de cas mais sera loin d'éviter toutes les expulsions et n'assurera pas un logement correct aux trois millions de personnes qui en manquent dans ce pays.

Ce que les différentes mesures du gouvernement ont en commun, c'est qu'elles frappent toutes les classes populaires, et souvent les plus démunis.

Le PS dans l'opposition critique ces mesures. Mais il admet la nécessité de « réformer » l'assurance-maladie alors que la seule réforme nécessaire est de faire payer au patronat ce qu'il doit !

Quant à l'ouverture d'EDF-GDF aux capitaux privés, comment croire les critiques du PS, alors que le gouvernement Jospin en a fait autant à France Télécom et à Air France, et avec la même hypocrisie pour éviter le mot « privatisation » ?

Surtout, le PS ne propose pas d'annuler la « réforme » de l'assurance-maladie ou la privatisation d'EDF-GDF au cas où il reviendrait au pouvoir dans trois ans, pas plus qu'il ne propose de revenir sur aucune des mesures réactionnaires du gouvernement.

Si le monde du travail ne veut pas voir ses conditions d'existence démolies au fil des ans, il faut stopper ces attaques du gouvernement qui s'ajoutent à celles du grand patronat. Mais il ne peut compter que sur sa propre force, dans une lutte commune, pas corporatiste, visant aussi bien l'interdiction des licenciements que le rattrapage du pouvoir d'achat, aussi bien les suppressions de toutes les mesures contre les retraites, contre l'assurance-maladie, que l'annulation des privatisations et le rétablissement des services publics.

Arlette LAGUILLER

« Cohésion sociale » ou pacte Raffarin-Seillière ?

Il n'y a guère de discours de Raffarin dans lequel ne se retrouvent des références à la « cohésion sociale » et au « pacte social ». Et bien évidemment, cela n'a pas manqué lors de son interview sur *Europe 1* avec Jean-Pierre Elkabach le mardi 29 juin. Cette formule a sensiblement la même fonction que la « fracture sociale » le slogan de Chirac lors de la campagne présidentielle de 1995 : laisser croire que le « social » serait au cœur des préoccupations de la droite. Il est vrai qu'à gauche on n'est pas non plus avare de paroles à ce propos.

Ce que recouvre la formule, raffarinesque, on a pu l'entrevoir lors de cette interview. À condition toutefois de bien décoder le message.

Ainsi donc, Raffarin et son équipe se battraient pour rétablir cette cohésion qui ferait défaut entre les « Français ». Comment ? En leur redonnant le goût de l'effort – vieille rengaine – car, souligne Raffarin, la réduction de la durée du travail signifie régression sociale, allusion aux 35 heures qui, selon ce gouvernement, mineraient l'économie, et à ces chômeurs

qui s'installent dans l'assistanat. À entendre de telles fadaïses, on se demande si le XIX^e siècle n'aurait pas été le siècle d'or du « social » à la sauce Raffarin puisqu'on y faisait travailler les salariés jusqu'à 17 heures par jour et les enfants à partir de six ou sept ans.

Mais pour l'avenir immédiat, on comprend mieux ce qu'il entend par son appel à l'effort de tous les Français. Cela suppose préalablement, ajoute-t-il, de diminuer encore plus les charges sociales qui pèsent sur les employeurs. Ben

voyons ! L'effort demandé à tous sera au bénéfice d'une des parties : le patronat. Car, nous explique le bonimenteur qui tient lieu de Premier ministre, le patronat n'embaucherait pas, et même risque de délocaliser sa production, si « le travail coûte trop cher en France ». Les travailleurs devraient donc faire preuve d'un sens du sacrifice que les patrons, eux, n'ont pas. Car il n'est pas question qu'on leur demande de prendre leur part de sacrifices afin qu'ils participent « à la croissance de la France ». Et puis, autre volet de

cette démarche, moins de charges sociales patronales, cela signifie moins de rentrées pour la Sécurité sociale et autres budgets sociaux. C'est encore une autre façon de faire peser l'effort sur les salariés.

En fin de compte le « pacte social » dont se gargarise Raffarin est le pacte entre Raffarin et Seillière, entre le gouvernement et le Medef. Ce qu'on sait depuis longtemps sans même avoir besoin de décrypter son discours.

J.-P. V.

Seillière fait du harcèlement

Maintenant que les panneaux électoraux et les urnes sont rangés, le patron des patrons, Ernest-Antoine Seillière, revient à la charge pour rappeler à l'actuel gouvernement les exigences du patronat. Il n'est élu par personne mais il entend dicter la politique, pour que le patronat reste le premier servi.

Dans un entretien, paru le 29 juin dans *La Tribune*, il se montre particulièrement satisfait qu'il n'y ait plus d'élections d'ici 2007. Maintenant « la société française doit être harcelée de réformes », déclare-t-il.

Le gouvernement, qui a annoncé une réforme de la taxe professionnelle, est invité à passer rapidement à l'acte, selon un axe qui lui est cher : « Il faut alléger la taxation des entreprises, et non pas répartir différemment un même impôt entre elles ». Ainsi, les communes disposeront d'encore moins de moyens pour régler

les problèmes sociaux !

Quant aux exonérations de charges apparues avec les lois Aubry sur les 35 heures, exonérations renouvelées par Fillon, il invite le gouvernement à les poursuivre. Il fait les gros yeux du côté de Bercy, où on s'interroge ces jours-ci sur leur coût pour le budget (16 milliards d'euros par an, soit l'équivalent du « trou de la Sécu »). L'Insee vient de calculer que, pour 2004 et 2005, le montant des exonérations dépassera même le montant de l'augmentation du smic annoncée pour juillet.

Seillière revient sur sa « bête noire », les 35 heures. La rallonge de cinq heures non payées imposée récemment dans une entreprise allemande lui permet de dire que, « face à la compétition mondiale, (...) il faudra bien un jour ou l'autre que l'on paye 39 heures pour 39 heures de travail, et non pas pour 35 heures ». Mais il se garde de dire à ce sujet que les patrons devraient alors perdre les exonérations, initialement destinées à compenser

ces quatre heures pour que le patronat n'y soit pas de sa poche !

Mais Seillière en veut plus encore : « Il faut donner à l'entreprise la capacité de négocier sur le temps de travail de manière dérogatoire à la loi ». Il exige la « liberté » de « déterminer la durée et la rémunération du travail dans l'entreprise ou dans la branche ». En clair, exit le code et la réglementation du travail, aux orties les conventions collectives et en avant vers les longues heures et les salaires bas !

La réforme de l'assurance-chômage est aussi dans le collimateur de Seillière. Lui qui plaide pour une liberté sans entraves pour les chefs d'entreprise, lui qui a signé l'arrêt de mort des salariés d'Air Lib en retirant ses capitaux de cette entreprise, ose dire que les « chômeurs ont des devoirs » ! En cas d'une renégociation de l'assurance-chômage, qu'il ne souhaite pas, il exclut par avance que le patronat aug-

mente sa part de cotisation. Le patronat peut alimenter le chômage en multipliant les vagues de licenciements, mais nul devoir ne doit s'imposer aux riches !

Enfin, il soutient l'attaque en cours contre la Sécurité sociale, comme il a soutenu celle contre les retraites l'an dernier. Aux assurés de payer donc pour que, par l'intermédiaire de l'État, les patrons puissent continuer de vider les caisses de la Sécu.

Pour Seillière, les droits des salariés doivent voler en éclats, il veut une société où les salariés travailleront de plus en plus, pour pas cher et sans avantages particuliers. Ce « harcèlement » de prétendues réformes, qu'un journaliste de *La Tribune* appelle le « grand soir » du patronat, signifie pour le monde du travail une grande régression sociale, qu'il ne faut pas laisser passer.

Jacques FONTENOY.

Les salariés de moins en moins payés

La presse et les grands médias ont l'habitude d'expliquer que les salariés coûtent trop cher. Le patronat ne connaît qu'un refrain : qu'on lui baisse ses charges. Les gouvernements successifs mettent de moins en moins d'argent dans les services publics, dont les privatisations se sont multipliées. Mais dans la presse patronale, on chante une autre chanson. Un cabinet d'audit, le cabinet KPMG, a publié en mai dernier une étude, citée dans *La Tribune*, qui mesure quels sont les pays industrialisés les plus attractifs pour un entrepreneur capitaliste en quête des meilleurs profits.

Les avantages évalués par KPMG concernent aussi bien les coûts de la main-d'œuvre, une fiscalité plus ou moins attractive pour les patrons, et le « plus » offert par l'existence de services publics plus ou moins développés.

Les pays les plus avantageux du point de vue des industriels sont, dans l'ordre, le Canada (avec un indice de coût de 91), l'Australie (91,5), le Royaume-Uni (97,6), l'Italie (98,7), le Luxembourg... et la France (99,1 ex-aequo). Ces six pays sont devenus plus attractifs même que les États-Unis (100) pourtant bien placés en matière d'exploitation des travailleurs et de fiscalité au service des capitalistes, mais où, il est vrai, les services publics sont dans un état lamentable. Quant à l'Allemagne (113,9) et au Japon (123,8), ils sont loin derrière.

Enfin, l'étude souligne qu'« au sein de la zone euro, mais également vis-à-vis du Royaume-Uni, la France a gagné en compétitivité par rapport aux autres pays, notamment en raison d'une plus grande modération dans l'évolution des coûts salariaux depuis 2002 ».

Une conclusion s'impose pour le monde du travail : cette « modération » n'a que trop duré et ils est temps d'imposer de meilleurs salaires !

J. F.

Profits records pour les banques...

Un rapport de la Commission bancaire fait état de 18 milliards d'euros de profits engrangés par les banques pour l'année 2003. Celles-ci sont passées maîtresses dans l'art de faire de l'argent sur le dos de l'ensemble de la société. Surtout que le même rapport explique que les banques, pour se prémunir des créances douteuses, provisionnent les pertes possibles à hauteur de 60 % en moyenne !

Ces profits, explique le rapport, découlent du développement du crédit à la consommation et des dépenses d'amélioration de l'habitat. Avec la baisse des taux d'intérêt, les prêts immobiliers ont bondi de 11,3 %. Sur deux ans, la progression du nombre de ces prêts frise les 20 %.

Les services aux particuliers, et leur facturation, se sont également développés ces dernières années. La confédération Consommation logement et cadre de vie (CLCV) a recensé 180 variétés de cette « poule aux œufs d'or ». L'an dernier, la facturation des services a augmenté, selon les cas, de 8 à 17 %, alors que l'inflation était de 2,2 %. Selon l'Institut national de la consommation, les tarifs de la banque au détail ont ainsi augmenté de 115 % en six ans. Et le patronat des banques n'a pas l'intention d'en rester là, puisqu'il répond à ceux qui contestent cette facturation

qu'avec 102 euros de frais financiers en moyenne par personne, la France reste en dessous de la moyenne européenne : 167 euros.

Grâce à ces profits, les banques ont élargi au fil du temps leur assise financière. Les sept principales banques françaises additionnent ensemble 110,7 milliards d'euros de fonds propres. Cela leur permet de se lancer dans des opérations de rachats ou de fusions. L'année 2003 a été marquée par la prise de contrôle du Crédit Lyonnais par le Crédit Agricole. La part de marché désormais contrôlée par les cinq plus grands groupes financiers approche 70 %.

Les résultats qui se profilent pour l'année en cours sont également à la hausse. Le Crédit Agricole-Crédit Lyonnais a réalisé près d'un milliard d'euros de profit durant le premier trimestre de cette année, soit 62 % de plus que l'année précédente. Alors, puisque le gouvernement prétend boucher le « trou de la Sécu », pour quoi ne pas le combler en prenant sur les profits des banques ? Après tout, ce serait transformer une activité par nature parasitaire en quelque chose d'utile pour la collectivité.

J. F.



Mieux vaut être riche et en bonne santé...

Ce sont les personnes dont les revenus sont les plus faibles qui payent le plus d'agios pour découvert ou de « frais divers » pour rejet de chèque, pour inscription au fichier des interdits bancaires ou pour lever cette interdiction, etc. « Des mères isolées vivant avec seulement des allocations

sociales viennent nous voir parce qu'elles ont eu plusieurs chèques refusés avec des frais pouvant grimper jusqu'à 100 euros par rejet. Elles nous demandent comment elles vont nourrir leurs enfants », explique dans la presse le président de l'Association française des usagers des banques.

• Sécurité sociale :

L'intox sur la réforme continue

Alors que les députés commencent à discuter des mesures Douste-Blazy contre l'assurance-maladie, les services de Sarkozy auraient jeté un petit pavé dans la mare du ministre de la Santé. Alors que ce dernier prétend que ses mesures ramèneront le budget de la Sécu à l'équilibre, un rapport prétendument secret, qui a malencontreusement été rendu public, du ministère des Finances prédit le maintien en 2007 d'un déficit qui serait de 7 milliards d'euros, voire de 15 milliards d'euros.

Cette fausse polémique entre les deux compères du gouvernement n'est que le dernier avatar de la grande campagne d'intoxication dont on nous rebat les oreilles depuis des mois, avec au cœur de la campagne ce « trou de la Sécu » qui agit comme un épouvantail. On aura entendu à son propos tous les chiffres imaginables. Mais à force de marteler sur ce thème, ces messieurs vont peut-être finir par donner l'impression qu'ils disent vraiment n'importe quoi. Espérons-le !

La propagande gouvernementale et ses relais, journalis-



Lors d'une manifestation des employés de la Sécurité sociale à Paris en juin 2000.

tes, syndicalistes, sont prolixes sur l'ampleur du déficit à venir. En revanche, ils sont victimes de véritables trous, de mémoire cette fois, lorsqu'il s'agit de préciser l'impact de certains des coûts qui pèsent sur les comptes de l'assurance-maladie. Pourquoi ne nous précisent-ils pas le montant exact des exonérations patronales de cotisations, un des éléments qui creusent gravement le trou de la Sécurité

sociale ? Pourquoi n'informent-ils pas l'opinion sur l'ampleur des dépenses occasionnées à la Sécurité sociale par la construction des hôpitaux et la formation des médecins, que la Sécurité sociale finance et qui plombent ses comptes ? Que ce soit Douste-Blazy ou Sarkozy qui, au ministère des Finances, est pourtant bien placé pour cela, personne ne parle des profits de l'industrie pharmaceu-

tique dont une bonne partie provient de la Sécurité sociale. Et pourquoi donc ne polémiquent-ils pas également sur le manque à gagner au niveau des cotisations, créé par la stagnation des salaires et les millions de chômeurs qui réduisent considérablement les recettes de la Sécurité sociale ?

Le gouvernement matraque sur le thème « se soigner revient trop cher », ou encore « pour se

soigner il faudra payer davantage ». Il prépare l'opinion à une nouvelle série de mesures, qui elles-mêmes prépareront la prochaine fournée, et ainsi de suite.

On voudrait nous faire croire que l'économie d'un pays comme la France ne pourrait pas assurer à tous une médecine qui mette à la portée de tous les soins les plus efficaces, bonifiée par les progrès de la science et des techniques médicales. Pour déceler les maladies, pour soigner, la situation n'est évidemment plus la même que celle d'il y a vingt ans ou trente ans, et c'est tant mieux. Mais si le coût des soins augmente, si la longévité augmente, la productivité du travail a augmenté bien plus vite, et les richesses du même coup. Sauf que cette richesse ne profite pas à l'ensemble de la population. Voilà le vrai problème. Vivre plus vieux et tomber malade ne devraient vraiment pas être des calamités pour les plus pauvres !

Le progrès ne doit pas se résumer au progrès des profits de quelques-uns, il doit se faire au bénéfice de tous. À quoi bon un progrès technique qui n'amène pas un progrès social ?

Michel ROCCO

• Hausse du smic et salaires réels

Des salaires toujours plus bas

Le gouvernement vient d'annoncer que la hausse du smic serait de 5,8 % au 1^{er} juillet. Cela relève de l'effet d'annonce car la réalité est plus complexe, et surtout cela occulte la détérioration continue du niveau des salaires les plus bas, et pour une large part des autres.

Pour ce qui concerne le smic, la hausse est bien de 5,8 % pour le smic horaire, qui passe ainsi de 7,19 euros à 7,61 euros de l'heure, mais elle s'appliquera de façon très modulée selon les différents types de smic. C'est l'héritage de la mise en place des 35 heures à la mode du gouvernement de la gauche plurielle. L'ancienne ministre du Travail de Jospin, Martine Aubry, a profité de celle-ci pour instituer progressivement six smic différents. Cinq correspondent aux différentes dates d'entrée en vigueur des 35 heu-

res, et un, le smic horaire, s'applique aux entreprises qui n'ont pas eu d'accord sur les 35 heures. C'est ce dernier, sur la base duquel sont rémunérés un million de salariés, qui augmente de 5,8 %, car il est le plus bas.

On peut juger du caractère « social » de l'ancien gouvernement Jospin en voyant que c'est le gouvernement de Raffarin, ouvertement antiouvrier, qui revient très progressivement à un seul smic, aligné sur le plus haut, mais seulement en 2005. Pour les cinq autres smic, l'augmentation s'étale de 3,73 % à 2,1 % (soit tout juste l'inflation pour le dernier).

Mais même pour le smic, la prétendue « grande largesse » du gouvernement cache des projets beaucoup moins avouables, en particulier ceux concoctés par le précédent ministre du Travail, Fillon. Ce dernier envisageait un smic

annuel, supprimant de fait toute garantie réelle, et en incluant dans le calcul de celui-ci toute une série de primes annexes qui n'étaient pas prises en compte jusqu'à présent. Même si la récente débâcle électorale a amené le ministre actuel, Borloo, à remiser pour le moment ces projets dans leurs cartons, rien ne dit qu'il ne ressortiront pas très prochainement.

Il y a aujourd'hui 2,15 millions de smicards, soit 14 % du total des salariés. Le smic, qui devait être une soupape de sûreté pour les plus mal payés des salariés, devient la norme pour un nombre toujours plus grand d'entre eux. Les salaires minimaux, théoriquement garantis pour chaque profession par les conventions collectives, sont dans la très grande majorité des cas inférieurs au smic. Dans seulement 22 % des branches le salaire de base est

supérieur au smic. Dans la métallurgie par exemple, dans 54 % des branches concernées, le salaire minimum démarre à un niveau inférieur au smic. Et il y a treize branches de l'industrie et du commerce dont la totalité des grilles de salaire sont inférieures au smic ; parmi elles, l'immobilier et l'industrie textile.

La crise, la peur du chômage ont été utilisés par les patrons à leur profit. Ils se sont refusés à toute revalorisation des grilles de salaires des conventions collectives, qui autrefois servaient de référence dans chaque secteur professionnel, laissant au rapport de forces local, selon la situation propre à chaque entreprise, le soin de régler le niveau des salaires. Cela se traduit par un nivellement général de ceux-ci par le bas.

Cette situation, qui ne fait que s'aggraver au fil du temps, est connue de tous. Chaque

gouvernement l'a pointée du doigt, mais aucun d'entre eux n'a voulu, en dehors des mots, faire quoi que ce soit qui aille à l'encontre de la volonté du patronat. Le dernier qui ait promis de s'atteler à ce problème fut le gouvernement Jospin, qui avait promis haut et fort en 2001 de mettre fin à ce scandale, sans faire en réalité quoi que ce soit de plus que les autres.

C'est la période où sont rendus publics les résultats officiels des entreprises. À l'heure où nombre des bénéficiaires déclarés par ces dernières sont en augmentation, comme depuis plusieurs années, de 10 voire de plus de 20 %, il serait grand temps que le monde du travail se voie rendre ne serait-ce qu'une part de ce qu'il a créé, et qu'on en finisse avec cette baisse globale des salaires, subie depuis bien trop longtemps.

Paul SOREL

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Craindre les délocalisations ou combattre les patrons ?

« Les syndicats ont enfin admis que c'est l'allongement et pas la réduction du temps de travail qui favorise l'emploi ». C'est en ces termes qu'Angela Merkel, dirigeante de la CDU, grand parti de la droite allemande, a salué l'accord signé par Siemens et l'IG Metall, le 24 juin. Cet accord satisfait d'abord le patronat. Il s'agit d'un accord concernant deux sites de production de téléphones portables en Rhénanie-du-Nord, Kamp-Lintfort et Bocholt. Siemens en avait annoncé la délocalisation en Hongrie et le licenciement de 2000 sur les 4000 travailleurs des deux sites. Pour « sauver » ces emplois, l'IG Metall a accepté le passage de la semaine de 35 heures à la semaine de 40 heures, avec salaire inchangé (ce qui revient à une baisse du taux horaire de 12,5 %). De plus, les primes de vacances et de fin d'année sautent et sont remplacées par un bonus dépendant des résultats (au bon plaisir du trust !). À noter que les salaires nets pour bien des ouvriers des deux sites ne dépassent déjà pas 1 000 euros par mois.

Cette nouvelle concession syndicale permet au patronat allemand de poursuivre de plus belle ses attaques pour l'allongement du temps de travail. À peine l'accord signé, on a entendu péle-mêle les représentants du patronat voire les politiciens réclamer le passage à la semaine de 42 heures dans l'industrie du bâtiment, la semaine de 42 heures pour toute l'Allemagne de l'Est, le retour au 40 heures pour les cheminots, etc. Dans la métallurgie, Siemens n'est pas seul à vouloir remettre en cause la semaine de 35 heures, et Siemens ne se limite pas aux deux sites mentionnés. Des négociations concernant quatre autres sites, eux aussi « menacés de délocalisation », sont en cours. Et la politique de l'IG Metall augure mal de leur résultat. Selon Berthold Huber, numéro 2 du syndicat, l'accord serait « un grand succès pour les salariés qui montre que des alternatives existent à la délocalisation... »!

L'été dernier, l'IG Metall avait mené une grève pour la semaine de 35 h en Allemagne de l'Est (où la durée de travail dans la métallurgie, pour un salaire égal, est supérieure de 3,5 heures). La grève fut appelée et contrôlée par l'appareil syndical, qui n'a pas préparé les travailleurs à l'affrontement avec le patronat. Une campagne de presse haineuse fut déclenchée contre cette grève et le fait qu'elle aggraverait la situation économique en Allemagne de l'Est. L'idée qu'une réduction du temps de travail menaçait l'emploi, aussi absurde soit-elle, fut largement répandue. La grève, finalement lâchée par la bureaucratie syndicale qui l'avait lancée, fut ressentie comme un échec par les travailleurs de tout le pays.

Le patronat s'appuya sur cet échec pour réclamer, lors de la négociation des conventions collectives en janvier dernier, le retour à la semaine de 38,5 voire de 40

heures aussi en Allemagne de l'Ouest. Cette « revendication » patronale a indigné bien des travailleurs. D'où une bonne participation aux « grèves d'avertissement » appelées par l'IG Metall, auxquelles la bureaucratie syndicale n'a proposé aucun lendemain. Au contraire, elle a conclu un compromis en se félicitant d'avoir empêché l'allongement généralisé et gratuit du temps de travail, mais en acceptant la semaine de 40 heures dans les secteurs de la recherche et du développement, ainsi que dans toutes les entreprises où la direction se mettrait d'accord avec le syndicat pour « sauver » des emplois...

Le terrain était donc préparé... pour des accords du style de celui de Siemens. Ce n'est pas un hasard si l'IG Metall s'en félicite. C'est le fruit de sa politique. Le vendredi 18 juin, la direction syndicale a organisé une journée d'action nationale au niveau du trust Siemens. Elle a appelé à une manifestation pendant les heures de travail mais sans appeler ouvertement au débrayage, encore moins à la grève. 25 000 salariés, sur les 167 000 des usines du trust en Allemagne, y auraient participé. Le mécontentement est là. Mais le mot d'ordre « Innovation, pas exportation d'emplois ! » (« Innovation, statt Job-Export ! », tous les tracts et auto-colants sont à cette enseigne !) en dit long sur les intentions des bureaucrates syndicaux.

Ladite innovation patronale, c'est-à-dire l'allongement du temps de travail si telle est l'envie patronale, ne se limite pas au secteur privé. Plusieurs gouvernements régionaux ont soutenu cette attaque en annonçant au printemps dernier de telles mesures pour leurs fonctionnaires et employés. C'est le premier ministre bavarois de droite Stoiber qui a pris les devants en annonçant la semaine de 42 heures... soi-disant pour améliorer la performance économique et résorber le chômage ! En Rhénanie-du-Nord-Westphalie, des politiciens ont emboîté le pas avec davantage de franchise, affirmant que l'allongement du temps de travail permettrait des économies par réduction d'effectifs.

Et on peut dire que l'imagination patronale scélérate a facilement franchi le Rhin. En France aussi, ces dernières semaines, les « innovations » patronales (de Bosch ou Motorola, entre autres) paraphées par certains syndicats, ont eu les honneurs des médias. Le chantage à la délocalisation va bon train. C'est le dernier gadget du patronat et évidemment un prétexte à imposer des reculs aux travailleurs. La seule façon pour la classe ouvrière d'Allemagne, de France et de toute l'Europe, de ne pas tomber dans ce piège, c'est d'avancer et d'imposer partout, un même programme de défense de ses intérêts fondamentaux.

Toni ROBERT

Convergences Révolutionnaires n° 34 (juillet-août 2004) - bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Accidents du travail et maladies professionnelles : faux frais de l'exploitation pour le patronat et l'État.

Articles : L'alliance LO-LCR après « l'échec » électoral - La réforme de l'assurance maladie va-t-elle passer comme une lettre à la poste ? - Belgique : vote obligatoire pour scrutin sans enjeu - Irak : le blanc-seing de Chirac à Bush - Israël : quand Jérusalem succède à Johannesburg.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Éducation nationale

• Dans les collèges

Régler les difficultés, ou aggraver la sélection sociale ?

Le gouvernement prévoyait d'instaurer des options « découverte professionnelle » dans les classes de troisième des collèges à la rentrée 2005. Son projet vient d'être rejeté au Conseil Supérieur de l'Éducation, organisme consultatif auquel participent les différentes fédérations syndicales d'enseignants et de parents d'élèves, qui ont voté contre ou se sont abstenues. En revanche, le Medef a voté pour.

Ces options « découvertes professionnelles » en troisième, de trois ou de six heures hebdomadaires, dont le contenu demeure flou, s'adressent de fait aux élèves en difficulté. Ces options se feraient au détriment d'options d'enseignement général, de langues en particulier. Il est prévu que les élèves choisissant l'option lourde de six heures puissent rejoindre des classes de troisième particulières, intégrées dans des lycées professionnels et donc rejetées des collèges. Les organisations de parents d'élèves et d'enseignants redoutent que ce projet contribue à augmenter la « ségrégation », la « préorientation », l'« éviction du collège » des élèves les plus en difficulté, comme l'indique un communiqué signé en particulier par la FCPE, la principale organisation de parents d'élèves. Et c'est bien de cela qu'il s'agit.

De nombreuses classes de collèges et de nombreux collégiens des quartiers populaires sont en difficulté. C'est là que l'on trouve la fraction des élèves les plus en difficulté, qui finissent par ne plus rien apprendre. Nombreux sont ceux qui sont entrés en sixième – ils seraient près de 15 % – sans savoir véritablement ni lire et écrire ni compter. Dans ces conditions, la vie devient intenable pour les enseignants et les adultes. Cette situa-

tion fait du prétendu « collège unique » une fiction.

Mais au lieu d'attaquer à bras le corps cette situation, les gouvernements successifs ont cherché des palliatifs. Réduire l'enseignement général pour un certain nombre d'élèves n'est pas une innovation. Il existe actuellement des troisièmes d'insertion et des situations de formation en alternance. Mais avec les options « découverte professionnelle » que veut introduire le gouvernement, les organisations de parents et les syndicats d'enseignants redoutent un pas de plus dans cette direction et l'institutionnalisation d'une ségrégation.

D'autant que le gouvernement ne prévoit même pas les moyens adéquats pour assurer ces options ou ces classes de « découverte professionnelle ». Supprimer une marginalisation, souvent commencée dès la sixième, de cette fraction d'élèves qui traînent de classe en classe supposerait bien plus de moyens humains, de locaux, donc des finances.

Avec des petits effectifs, en maternelle et en primaire, avec des groupes d'aide si nécessaire, bénéficiant de l'attention maximum d'éducateurs, il serait possible de réduire considérablement l'illettrisme à l'entrée en sixième. Des conditions similaires au collège, et des collèges de petites dimensions, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui, permettraient que l'ensemble des élèves bénéficient d'une formation initiale correcte de la sixième à la troisième. Les processus de « remédiation » que l'on nous concocte aujourd'hui pourraient alors être compris autrement que comme un moyen de se débarrasser des élèves les plus en difficulté.

Michel ROCCO

• Ronchamp (Haute-Saône)

Les parents veulent leur école et leur institutrice

Lundi 28 juin, les parents de trois villages, près de Ronchamp en Haute-Saône, ont décidé d'occuper la cour de l'école de Mourière et de protester auprès des autorités scolaires. Ils veulent garder leur institutrice, qui enseigne depuis un an à Mourière où elle a tissé de multiples liens affectifs et de confiance avec les enfants et leurs parents. Et alors qu'elle demande à être nommée sur ce poste vacant, l'académie veut l'envoyer à l'école centrale de la commune de Ronchamp.

Cette mauvaise humeur administrative ne cache pas la volonté, plusieurs fois affirmée ces dernières

années, de supprimer des classes. À la rentrée 2003, les parents s'étaient déjà mobilisés et avaient gagné. Les autorités « veulent la peau » de ces classes rurales, pour supprimer des postes et faire des économies, et dans ce but préférèrent que les enseignants ne se fixent pas.

Les familles qui, comme tous les milieux populaires, subissent par ailleurs de multiples attaques, ont décidé de se faire respecter sur ce point. La scolarisation de leurs enfants leur tient particulièrement à cœur. Alors elles veulent garder leur institutrice !

• Le plan Borloo

Paroles, paroles...

C'est à sons de trompe que Jean-Louis Borloo a lancé son plan dit de « cohésion sociale », qui prétend – rien moins que cela – apporter une réponse globale à la crise en s'attaquant de front aux problèmes de l'emploi, du logement et de l'exclusion sociale.

On se croirait revenu en 1995, lorsque Chirac se vantait de « réduire la fracture sociale ». Et Raffarin n'est pas en reste, puisqu'il annonce déjà, avec la mise en place du plan en 2005 une « baisse réelle du chômage » et d'ici 2007 « une baisse très significative »... Pour financer ce plan, Raffarin a promis dix milliards sur cinq ans... mais il n'en a donné qu'un pour l'année prochaine.

L'objectif réel de ce lancement en fanfare, ce n'est pas de savoir si les mesures proposées par Borloo sont réalisables, finançables ou encore réellement efficaces, mais simplement d'essayer de faire croire que ce gouvernement, totalement aux ordres du Medef et qui le prouve tous les jours depuis 2002 en s'attaquant aux retraites, à la Sécurité sociale, etc., aurait des préoccupations sociales.

Pour le volet logement de son plan, Borloo fait mine de se

pencher sur le sort des familles expulsées en proposant de libérer 7 à 8 000 logements sociaux pour les reloger, alors qu'il y a... un million de dossiers de demandes de logements sociaux en attente.

Et puis, comme tous ses prédécesseurs, Borloo annonce le doublement de la construction des logements sociaux dans un délai de cinq ans et 100 000 logements neufs par an. Il faudrait, sans rire, lui faire relire sa loi votée l'an dernier et présentée comme « un plan Marshall pour les banlieues », qui annonçait triomphalement « 30 milliards d'euros en cinq ans, pour 600 000 logements », mais qui s'est déjà dégonflée comme une baudruche. Car finalement Borloo ne fait que continuer en l'aggravant la politique d'abandon du logement social entamée depuis de nombreuses années, y compris sous les gouvernements de gauche, qui eux aussi jonglaient avec les chiffres et annonçaient des centaines de milliers de logements sociaux construits ou réhabilités.

Le volet emploi du plan Borloo est de la même eau. Borloo propose, pour le million de RMistes et chômeurs de longue durée, un nouveau « contrat d'activité » passé avec les collectivités locales. Ce nouveau con-

trat de 35 heures, d'une durée de trois ans maximum, comprendrait une formation et une rémunération proche de trois quarts du smic. Une mesure que Sarkozy critique déjà ouvertement, en faisant remarquer qu'en dix ans les sommes versées prétendument pour lutter contre le chômage ont augmenté de 75 % sans que celui-ci ne diminue.

Borloo, dans une interview au *Figaro*, explique avoir présenté son plan à 45 DRH d'entreprises (directeurs des ressources humaines) qui en seraient « fans ». Et d'ajouter : « Honnêtement, je ne pensais pas qu'il y avait une telle attente chez eux aussi. » Dans le même journal, un de ses ministres délégués, Gérard Larcher, annonce que Borloo prépare un assouplissement du code du travail basé sur les propositions du rapport Virville, qui avait fait scandale en proposant un CDD de longue durée. Une loi est en préparation pour le début de 2005, qui prévoit des propositions « décoiffantes » contre le code du travail jugé « paralysant et anti-emploi ». On n'aura pas eu longtemps à attendre pour comprendre pourquoi les DRH sont des fans du ministre de la prétendue Cohésion sociale.

C. D.

• Gel des crédits pour les personnes âgées et les handicapés

Gouverner, c'est prévoir ?

La Fédération hospitalière de France et l'Association des paralysés de France ont récemment protesté contre un ordre de gel des crédits donné par le ministère de la Santé à la Caisse nationale d'assurance maladie et à la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Jusqu'à présent, ces organismes pouvaient aider à la rénovation et à la construction d'établissements pour personnes âgées ou de maisons d'accueil pour adultes handicapés, en accordant des prêts sans intérêt couvrant jusqu'à 30 %, voire 40 % du montant de l'opération. Le blocage de ces

crédits entraînera forcément l'abandon de certains projets. Quant aux établissements qui maintiendront leur programme d'investissements, ils n'auront d'autre choix que de recourir à des emprunts bancaires classiques, générateurs d'intérêts. Une solution plus coûteuse donc, qui sera répercutée sur le prix de journée payé par les résidents.

Pour se justifier, le gouvernement invoque la réforme de l'assurance-maladie, la création d'une Caisse nationale de solidarité autonomie et les lois de décentralisation. En fait, sous couvert de réformes et d'une meilleure prise en charge des personnes âgées et handicapées,

l'État veut se désengager de ce secteur médico-social.

Cette décision risque d'être lourde de conséquences car les besoins de construction et de rénovation sont énormes. Pour les seules maisons de retraite, on estime que 20 % des 7 500 établissements existants ne sont pas aux normes de sécurité. Quant aux capacités d'accueil pour les handicapés, elles sont notoirement insuffisantes.

Le tandem Chirac-Raffarin qui, après la catastrophe provoquée par la canicule de l'été dernier, prétendait faire de l'accueil des personnes âgées une priorité, n'en est plus à un mensonge près !

Des baisses de prix à chercher à la loupe

Il y a quelques semaines, Sarkozy demandait aux grands groupes de la distribution et aux fabricants de baisser les prix de 15 000 produits de marque de 3 % en septembre et de 5 % en 2005. Il menaçait ces groupes, s'il n'obtenait pas satisfaction, de modifier la loi Galland qui règle les relations entre fabricants et distributeurs. Après

les prix fixés par les fabricants.

La loi Galland est rendue responsable de cette dérive des prix. Mais distributeurs et entreprises d'agro-alimentaire en sont conjointement les bénéficiaires. À l'origine, cette loi, censée favoriser les petits producteurs et les commerçants, impose aux distributeurs de ne pas vendre en dessous du prix des fournis-



deux semaines de négociations, les uns et les autres s'engagent à baisser les prix de 2 % en septembre et peut-être de 1 % supplémentaire en 2005.

Les gesticulations de Sarkozy se sont soldées par un piètre résultat. Mais, à en croire ses déclarations au lendemain de l'accord, celui-ci le satisfait. On reconnaît bien sa méthode vis-à-vis des possédants : beaucoup de bruit pour rien.

La baisse prévue devrait modifier le pouvoir d'achat de 0,2 %, voire 0,3 %, d'après une association de consommateurs.

Et cela alors qu'il y a des mois que les prix augmentent : dans l'alimentation cette hausse a été de 3,9 % et pour les produits d'hygiène elle a atteint 5,7 % sur une année, d'après les statistiques de l'Insee.

Face à cela, aucun ministre n'a fait mine de se servir de la loi pour obliger les distributeurs et les industriels de l'agro-alimentaire à arrêter ces augmentations. Aucun ministre n'a même fait mine de commencer par exemple à obliger les grands groupes à dévoiler au grand jour leurs pratiques, et encore moins de contrôler les marges imposées par la distribution, ainsi que

seurs. Les distributeurs se sont rattrapés en facturant aux fournisseurs des « marges arrière », c'est-à-dire des sommes que les fournisseurs paient pour que, par exemple, toute leur gamme de produits soit en rayon ou que certains soient annoncés dans les dépliants du magasin... En moyenne, ces marges arrière représentent 20 % du prix pour les fabricants, mais ils réussissent globalement à les répercuter sur les consommateurs en la prévoyant par avance dans leurs tarifs.

Distributeurs et industriels profitent de la situation puisqu'ils disposent d'un quasi-monopole. Il y a cinq centrales d'achat pour 90 % des produits et, de leur côté, les industriels sont moins de 30 à pouvoir proposer une gamme complète de produits et remplir les rayons.

Cette loi protège en fait les bénéficiaires des grands groupes au détriment des consommateurs. Face à cela, les petites concessions faites par les distributeurs comme par les fabricants ne sont qu'une goutte d'eau, d'autant qu'elles incluent les baisses liées aux promotions que les distributeurs pratiquaient déjà et qu'elles seront, malgré une commission créée à cet effet, parfaitement incontrôlables !

• Irak

Un nouveau paravent pour l'occupation américaine

Le gouvernement irakien présidé par Iyad Allaoui s'est vu reconnaître sa « souveraineté », toute formelle, le 28 juin, avec deux jours d'avance sur le calendrier initialement prévu, certainement pour couper court à la vague d'attentats qui allait crescendo à mesure qu'on se rapprochait du 30 juin. L'administrateur américain Paul Bremer va quitter Bagdad, tandis que le nouvel ambassadeur américain, John Negroponte, a pris possession de l'ambassade. Mais ce petit ballet ne change pas grand-chose à la réalité de l'occupation par les troupes américaines rebaptisées force multinationale.

L'hypocrisie de l'ONU

C'est dire toute l'hypocrisie contenue dans la résolution 1546 adoptée, le 8 juin dernier, par le Conseil de sécurité des Nations Unies, qui prévoit qu'après le transfert du pouvoir au gouvernement irakien intérimaire, l'autorité provisoire de la coalition – c'est-à-dire les troupes américaines et leurs supplétifs – « cesse d'exister. »

On trouve d'ailleurs, en annexe de cette résolution, une lettre du Premier ministre irakien qui demande que... soit maintenue la présence de la force multinationale, c'est-à-dire de l'armée américaine. Si ce Premier ministre commande désormais les forces de sécurité irakiennes, la résolution précise que celles-ci n'assumeront ces tâches « *qu'à terme.* » Et, en attendant, il revient aux troupes américaines, pardon à la « *force multinationale* », « *de prendre toutes les mesures nécessaires pour contribuer au maintien de la sécurité et de la stabilité en Irak.* » C'est pourquoi son commandant siègera lui aussi dans le comité ministériel pour la sécurité nationale, cadre dans lequel le gouvernement irakien et la force multinationale « *se mettront d'accord sur l'ensemble des questions relatives à la sécurité.* »

Dans une autre lettre, signée cette fois par le secrétaire d'État américain Colin Powell, et également annexée à la résolution, il est précisé que la force multinationale pourra mener « *des opérations de combat contre les forces qui cherchent à infléchir par la violence l'avenir politique de l'Irak.* » Il y a actuellement 141 000 soldats américains en Irak, contre 113 000 il y a deux ou trois mois. Et, « *pour le cas où nous en aurions besoin* », le secrétaire d'État à la Défense Rumsfeld a préparé



l'envoi de 25 000 soldats de plus.

C'est le nouvel ambassadeur des États-Unis, John Negroponte, qui succède de fait à Paul Bremer, l'administrateur de l'Irak, en prenant la tête de l'ambassade américaine la plus nombreuse du monde. Ce diplomate a derrière lui quarante ans de carrière sur trois continents, dans des zones comme les Philippines, le Mexique et le Honduras. Il résidait dans ce dernier pays, entre 1981 et 1985, quand les États-Unis soutenaient les « *contras* », ces forces contre-révolutionnaires opposées aux sandinistes du Nicaragua voisin. Il est soupçonné d'avoir couvert des exactions des escadrons de la mort, ce qu'il a nié bien entendu. C'est ce qui a retardé une nomination aux Nations Unies, où il a été ambassadeur à partir de 2001. Ce dernier poste, maintenant que les États-Unis entendent associer l'ONU à leur présence en Irak, lui vaut sa nomination présente.

Iyad Allaoui, ancien du Baath et de la CIA

La collaboration sera d'autant plus facile entre le Premier ministre irakien et les autorités américaines que celui-ci est un homme des États-Unis. Iyad Allaoui a appartenu au parti Baath (la « Renaissance » en arabe), le parti de Saddam Hussein, jusqu'à ce qu'il quitte l'Irak, en 1990, lors de la tentative de

celui-ci de récupérer le Koweït. Dans l'exil, son parti, l'Entente nationale irakienne, bénéficiait du soutien de la CIA et des services secrets britanniques.

En fait, en désignant Iyad Allaoui comme Premier ministre, les dirigeants américains tentent de s'appuyer sur les anciens du Baath, sur une partie de l'ancien appareil de la dictature de Saddam Hussein, pour remettre en place un pouvoir politique. Si les élections prévues avant janvier 2005 ont bien lieu, elles ne pourraient donc n'être qu'un paravent pour un régime tout aussi dictatorial que le précédent... si du moins Allaoui réussit à reconstituer autour de lui l'ancien appareil d'État. Il est vrai que cela n'est pas sûr car, après plus d'un an d'occupation, les anciens de celui-ci se sont éparpillés en multiples factions et cliques, faisant des choix politiques différents.

Quant aux marges de manœuvre du gouvernement Allaoui, elles sont passablement réduites, de toute façon, par l'occupation américaine d'une part, par le chaos économique régnant d'autre part.

Les attentats des groupes de guérilla de ces dernières semaines ont frappé les infrastructures pétrolières. L'État irakien dépend à 95 % du pétrole. Et, entre le 14 et le 21 juin, l'Irak a été privé de recettes pétrolières avec la rupture des oléoducs de la

région de Bassora. Les ressources de la production de pétrole restent inférieures de 30 % à ce qu'elles étaient avant l'intervention américaine. Dans ces conditions, l'État maintient tout au plus le train de vie de son administration et fournit les rations alimentaires dont a besoin un Irakien sur six du fait d'un chômage à 50 %.

Et puis l'État irakien est toujours étranglé par une dette développée depuis la fin des années soixante-dix et qui culmine à 120 milliards de dollars (la moitié sont des intérêts). Pour le moment, ses

seuls fonds sont constitués des quelque 18 milliards de dollars de crédits américains, dont 8 milliards ont été distribués aux entreprises américaines engagées dans la reconstruction.

Voilà ce qu'il en est de la « souveraineté » de l'Irak proclamée solennellement le 28 juin : un paravent pour l'occupation américaine, qui ne mettra certainement fin ni au chaos économique, ni au chaos politique, ni à la violence qui éclate chaque jour dans le pays, et que le peuple irakien est chaque jour le premier à payer.

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 82 (été 2004)

France

Face aux attaques du patronat et du gouvernement
Le bilan des élections européennes
L'électricité et le gaz à l'heure de la privatisation

Irak

Les difficultés de l'occupation américaine

Tribune de la minorité :

Et si on se faisait un petit référendum ?

Annexe

Les élections européennes en France - Documents et résultats
Prix : 1,5 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro



Petites querelles entre brigands impérialistes

Le sommet de l'OTAN, à Istanbul, en Turquie, a été le théâtre – c'est bien le mot – d'un nouvel échange de répliques dignes des comédies de boulevard, chacun campé dans son rôle : Bush donnant le conseil d'intégrer le plus rapidement possible la Turquie dans la nouvelle Europe des 25, Chirac feignant de s'irriter qu'un « étranger » se mêle d'affaires qui ne le concernent pas, lui répondant qu'il n'avait pas de leçon à recevoir. Il aurait déclaré, selon les gazettes, que le président américain « serait allé trop loin, sur un terrain qui n'est pas le sien », ajoutant : « C'est un peu comme si je lui expliquais ce que doit être la politique des États-Unis envers le Mexique. » Beau morceau de bravoure certes, mais rien d'autre. Car les tirades de Chirac n'empêcheront pas que les États-Unis restent les patrons de l'OTAN. Et ses dirigeants se moquent bien des états d'âme et des fausses colères de Chirac.

En fin de compte, ce sommet aura accouché d'une déclaration que chacun peut interpréter, comme à chaque fois, à sa guise. Il y a été décidé que l'OTAN prendrait en charge la formation des cadres de la future armée et de la future police irakienne. Derrière la discussion d'Istanbul, il y a le souci des États-Unis de ne plus assumer directement, comme cela a été le cas jusqu'à présent, la responsabilité de

l'occupation de l'Irak, maintenant que le pouvoir y a été officiellement transféré à un gouvernement irakien (et non pas, comme le titrait *Le Monde* daté du mardi 29 juin sur toute la largeur de sa Une : « le pouvoir a été rendu aux Irakiens. »)

Le but de l'opération est bien évidemment que l'OTAN serve désormais de couverture à cette occupation, ce qui ne changerait évidemment rien à ce que subsistent les Irakiens.

Chirac et la délégation française, ainsi que la représentation allemande feignent d'avoir compris que la décision de ce sommet d'Istanbul implique que la formation des cadres militaires irakiens doit se faire hors de l'Irak. Ils craignent, disent-ils, que la présence d'instructeurs étrangers en Irak se traduise, à terme, par un glissement de leur rôle, qu'on les retrouverait comme cela s'est souvent vu, instructeurs des troupes d'intervention sur le terrain. Mais les officiels américains ont, eux, une tout autre lecture de cette déclaration qui, selon eux, ne définit qu'un cadre dont les modalités d'application seront précisées par la suite.

Derrière ce différend, il n'y a pas, comme on essaye de nous le faire croire, le camp des « bellucistes » mené par Bush, et celui des « pacifistes » représenté par Chirac et Schroeder. Il y a la rivalité d'intérêts des compagnies américaines, qui s'approprient la



Un soldat américain lourdement armé et casqué adossé à un policier irakien tête nue. Et ce seraient les Irakiens qui dirigeraient maintenant ?

quasi-totalité du gâteau que représente l'occupation de l'Irak, avec les sociétés françaises et allemandes, presque totalement évincées du partage. Pour l'instant l'instabilité politique et sociale de l'Irak rend assez hasardeux les investissements à long terme, mais à court terme il y a cependant de juteux marchés pour les heureux bénéficiaires, ne serait-ce par exemple que dans la fourniture des armées d'occupation, ou encore dans les prestations de services, pour fournir mercenaires et autres vigiles.

Ce sommet d'Istanbul n'est qu'une des illustrations du tour que prennent les rivalités entre

puissances impérialistes. De la même façon, ces rivalités se manifestent dans les positions prises sur la question de la dette de l'Irak. Faut-il l'effacer purement et simplement, comme le préconisent les Américains ? Faut-il n'en effacer qu'une partie, la moitié par exemple, comme le défendent les Français ? Chacun s'abrite derrière des prétextes moraux. Les Américains expliquent

que ces dettes, dont la responsabilité revient au régime du dictateur Saddam Hussein, sont dues aux achats d'armes à des pays comme la France qui transgressaient allègrement le blocus. D'autres, dont la France, prétextent qu'en annulant la dette irakienne on offre une prime à un régime dictatorial, alors que d'autres pays, aussi endettés, voire plus que l'Irak, mais au régime plus vertueux, ne seraient pas dispensés de remboursements. Ce qu'ils considèrent comme choquant.

Dans ce festival d'hypocrisie, des deux côtés, on n'assiste pas à un duel entre les porte-parole du

vice et ceux de la vertu, mais à des chamailleries entre brigands qui se disputent les dépouilles d'un pays occupé. Le dernier mot restant au plus puissant de ces brigands.

Jean-Pierre VIAL

• 4 juillet

Liberté pour Mumia Abu-Jamal

Le 4 juillet, jour de la fête nationale des États-Unis, le collectif « Ensemble sauvons Mumia » appelle à se rassembler pour exiger la libération de Mumia Abu-Jamal, un militant noir américain emprisonné depuis vingt-deux ans, au terme d'un procès truqué pour un crime, le meurtre d'un policier, qu'il n'a pas commis.

Toutes les demandes de révision de ce procès auprès de la justice américaine sont restées vaines. La dernière date du 17 mai. « La Cour suprême des États-Unis avait alors rejeté l'appel renvoyant devant la justice fédérale l'examen des ultimes recours », a expliqué son avocat Robert Bryan. Ce qui revenait à écarter l'examen des nouveaux faits qui sont apparus depuis le premier procès, y compris les aveux d'Arnold Beverly qui revendique le crime reproché à Mumia.

Mais on sait que la justice revient difficilement sur ses erreurs judiciaires, d'autant plus que dans cette affaire ce serait admettre que la sentence a été dictée par des préjugés racistes. Le juge Sabo qui a fait condamner Mumia ne s'était pas gêné de déclarer : « Je vais les aider à faire griller le nègre. »

Les défenseurs américains de Mumia Abu-Jamal espèrent malgré tout obtenir un jour la révision de son procès. Tant que celle-ci n'a pas lieu, la menace d'une exécution plane toujours sur lui au même titre que sur les 3 500 condamnés à la peine de mort qui attendent dans les prisons américaines.

La mobilisation et le soutien international ne doivent pas se relâcher pour finir par imposer la révision.

Le rassemblement aura lieu, le 4 juillet, à 15 heures, devant la Fontaine des Innocents à Paris.

• Guadeloupe

Les pompiers ont obtenu satisfaction sur deux points essentiels

Après quinze jours de grève, les pompiers de la Guadeloupe ont repris le travail administratif. Un protocole de suspension de conflit a été signé entre les représentants du personnel syndiqués à la CGTG et le bureau du conseil d'administration.

Ils s'étaient fixé comme objectif prioritaire l'embauche effective de 20 pompiers et le règlement du litige concernant les véhicules de service. Ils ont obtenu le recrutement de 30 pompiers professionnels sur l'exercice budgétaire 2005. Le concours de recrutement aura lieu au cours du dernier trimestre 2004, la moitié des postes seront attribués à des pompiers volontaires désirant devenir professionnels, l'autre moitié à des can-

didats extérieurs. Par ailleurs, les départs en retraites seront remplacés indépendamment des embauches.

Les pompiers contestaient aussi le fait que certains cadres se soient attribué des véhicules de service qu'ils ont transformés en véhicules de fonction, utilisés pour leurs besoins personnels. C'est d'autant plus choquant que les pompiers du rang, eux, manquent des moyens les plus élémentaires pour effectuer leur mission de façon efficace et sécurisée. Sur ce point, ils ont obtenu un consensus : la distinction a été faite entre les véhicules de fonction, attribués au directeur et directeur adjoint, et les véhicules de service qui devront être remisés dans les centres de secours les

week-ends et jours de fête pour les groupements opérationnels.

De nombreux autres points de revendication restent encore en suspens. D'autres réunions sont prévues : avec le directeur du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) le 1^{er} juillet, et avec le bureau du conseil d'administration le 6 juillet. Une rencontre a été organisée par la préfecture entre le directeur du SDIS et l'ARH concernant le protocole Pompiers-SAMU et les relations avec le service des Urgences à l'Hôpital.

Malgré certains efforts de leur direction, relayée par une partie de la presse, pour les faire passer pour des « privilégiés », les pompiers ont eu le soutien de la

population qui, selon divers témoignages, a bien compris leur mouvement. Il faut souligner que les 80 gardes annuelles effectuées par les pompiers opérationnels durent 24 heures, durant lesquelles ils doivent rester en caserne, dans des conditions de confort souvent rudimentaires qu'ils mettent en cause dans leur cahier de revendications. Cette convention, qui tient compte du contexte local, a été l'aboutissement d'une de leur revendications.

Concernant leurs autres revendications non satisfaites, ils attendent le résultat des futures négociations pour déterminer quelles suites donner au conflit...

(Article extrait de

• Logement en Seine-Saint-Denis

Expulsions à Saint-Ouen

Au milieu du mois de mai, quatre familles étaient évacuées d'un immeuble extrêmement vétuste de Saint-Ouen, suite à l'effondrement d'un plafond. Mardi 8 juin, 13 autres familles résidant encore dans cet immeuble étaient cette fois-ci expulsées manu militari, suite à un arrêté municipal d'interdiction d'habitation et étaient hébergées pour cinq jours dans des hôtels.

Cet immeuble privé, qui se compose de deux corps de bâtiment, l'un donnant sur rue et offrant encore des restes d'ancienne splendeur et l'autre donnant sur cour, infâme bicoque à deux doigts de s'écrouler (d'où l'arrêté de dangerosité), est l'objet d'une liquidation judiciaire qui traîne en longueur. L'entretien, la rénovation n'ont jamais été faits, d'où l'état de dégradation de la bâtisse sur rue et l'aspect de taudis délabré du bâtiment sur cour.

La crise du logement, la pénurie de logements sociaux, la cherté des loyers locatifs ont fait que ces immeubles ont été occupés depuis 1999 par ceux qui ne trouvent rien d'autre pour se loger, mais qui ont dû bien souvent payer un droit de s'installer à quelques petits escrocs vivant sur le dos de ceux qui sont dans le besoin.

Les familles logeant dans ces immeubles – pour la plupart africaines – ont pour

l'immense majorité un travail, des enfants scolarisés dans les écoles du quartier. Elles se sont installées dans ces immeubles, faute de mieux et de guerre lasse.

Les familles expulsées tentent tant bien que mal de réagir et de faire face aux mille difficultés auxquelles elles se heurtent. Avec le DAL de la ville, qui depuis cinq ans demande aux pouvoirs publics d'engager un processus pour reloger ces familles, elles ont organisé plusieurs rassemblements devant la mairie de Saint-Ouen (dont un qui s'est terminé par des arrestations et des gardes à vue de manifestants), une occupation d'un centre social (évacué par la police). Elles se sont même invitées à l'inauguration de trois nouvelles rues, dans le nouveau quartier de bureaux flambant neuf mais à moitié vide où la mairie, escomptant peut-être se tailler un petit succès en baptisant ces rues de trois noms de femmes, avait dressé une petite tente pour accueillir les invités et convoqué la compagnie théâtrale Jolie Môme pour mettre de l'ambiance. La vedette a bien été volée par des femmes... mais par deux femmes africaines (auxquelles la compagnie théâtrale avait prêté le micro) qui ont expliqué simplement, avec leurs mots à elles, qu'elles voulaient un logement, qu'elles en

attendent un depuis dix ans, qu'elles travaillent, ont des enfants à l'école, paient des impôts et avaient droit à une vie décente. Ce fut un « flop » pour l'inauguration officielle, où les officiels, avertis, ne se montrèrent pas et où les invités s'éclipsèrent rapidement.

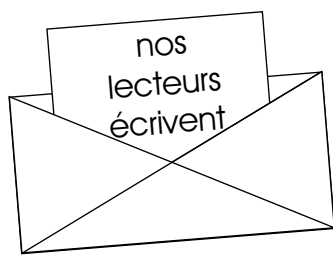
Cette affaire met en lumière le manque criant de logements sociaux accessibles aux plus démunis ou aux familles à petit budget, pénurie dont le gouvernement est à cent pour cent responsable. Il y a d'un côté les paroles de Borloo sur la réhabilitation des HLM et de l'habitat social, de l'autre, les CRS avec

chiens pour expulser des familles à la recherche d'un toit. Mais cela ne justifie pas les fins de non-recevoir des autorités municipales de Saint-Ouen – auxquelles ces familles se sont naturellement adressées – opposées à toute demande d'entrevue de ces familles et de leurs représentants.

Ce n'est pas en cherchant à nier l'existence de ces familles, en mettant en avant qu'elles sont « sans droit ni titre », que le problème avancera d'un pouce. Il n'y a peut-être pas de solution à Saint-Ouen même, où le nombre d'inscrits sur les listes d'attente à un logement social bat tous les records,

mais il y aurait une situation à dénoncer auprès de la population, des solidarités à mettre en œuvre auprès des expulsés, des démarches à faire auprès des préfetures et du ministère, pour dénoncer au moins cette situation scandaleuse qui est faite aux plus démunis dans cette société.

Pour l'instant, un bon nombre des expulsés – les femmes surtout qui, comme le dit l'une d'entre elles, n'ont plus rien à perdre – tentent de s'opposer à la non-existence dans laquelle on voudrait les enfermer pour mieux les éliminer. Il n'y a pas autre chose à faire.



Travaillant dans une maison de retraite du Poitou-Charentes, financée par des fonds publics, nous sommes directement témoins de la duplicité du gouvernement à propos du plan anti-canicule prévu pour cet été, et faisant suite aux 15 000 décès de l'été 2003.

En effet les annonces du secrétaire d'État aux Personnes âgées en matière de financement masquent le fait que ce sont les résidents et les familles qui supporteront pour l'essentiel le coût des mesures programmées. Ainsi, l'État ne participe qu'à hauteur de 40 % maximum, dans la limite d'un certain plafond, au financement d'une pièce

À propos du plan canicule du gouvernement

rafraîchie dans chaque établissement. La quote-part de l'État diminue même si le Conseil général met la main au portefeuille (le financement total n'excédant toutefois pas 40 %).

Les préfetures incitent fortement les directions des maisons de retraite à solliciter les familles pour l'achat de brumisateurs ou de ventilateurs. Ce que, soit dit en passant, elles n'avaient pas manqué de faire lors de la dernière canicule, notamment dans les établissements en manque criant de moyens.

En outre, en cas de fortes chaleurs, il est prévu de rappeler ceux d'entre nous qui seront en congés et de faire

appel aux bénévoles parmi les familles de résidents ou les associations de retraités actifs. Les embauches qui sont nécessaires depuis des années ne sont pas envisagées. S'il arrive un problème, ce seront les maisons de retraite qui seront pénalement responsables, pas l'État, malgré sa politique d'économies qui a eu les conséquences que l'on sait il y a un an. Nous ferons donc face avec les moyens du bord et le dévouement des collgues.

Tout cela est scandaleux ! Le respect des anciens dont nous nous occupons exige des moyens suffisants.

Une lectrice
(Poitou-Charentes)

• Paris

Les « bons » conseils de monsieur le maire

La mairie de Paris vient d'envoyer à tous les Parisiens âgés de plus de 70 ans une fiche de conseils pour faire face à une éventuelle canicule cet été. Et si ce n'était pas un sujet aussi sensible, il y aurait de quoi rire.

Ainsi les destinataires apprennent qu'il faut se préparer aux fortes chaleurs en vérifiant que « les volets ferment bien », « les stores fonctionnent bien » et... que « les rideaux isolent bien des rayons du soleil ». La fiche conseille aussi d'acheter un brumisateur... et « si possible un ventilateur ».

Autre conseil : « Je repère les endroits climatisés ou frais proches de chez moi (magasins, cinémas, lieux publics, etc.) » : pour aller y camper, en cas de vague

de chaleur ?

Et la fiche de fournir encore quelques idées précieuses, telles que « J'écoute la météo à la radio ou à la télévision » ou « Je me rafraîchis régulièrement le visage, le cou, etc. » ou encore « Je bois de l'eau... même si je n'ai pas soif ».

Enfin, dernier conseil, si je dois sortir, « je le fais le matin... et je marche à l'ombre ». Heureusement qu'il y a la mairie de Paris pour nous expliquer qu'il y fait moins chaud qu'au soleil !

Voilà des conseils qui, c'est sûr, coûteront moins cher que les véritables mesures de prévention et d'équipement qui permettraient d'éviter que ne se reproduise la catastrophe de l'an dernier.



13 août 2003, hôpital Saint-Antoine à Paris. Mais face à une nouvelle canicule, les autorités font surtout du vent.

. EDF-GDF

Changement de statut, ouverture du marché

L'État déroule le tapis rouge pour le secteur privé

Le 29 juin, l'Assemblée nationale votait le changement de statut d'EDF et GDF qui sont devenues des sociétés anonymes et non plus des entreprises d'État. Le surlendemain, 1^{er} juillet le marché de l'énergie s'ouvre à la concurrence pour les trois millions de clients professionnels. Coïncidence du calendrier ; pourtant il se trouve que les deux événements sont liés.

L'ouverture du marché existe déjà, depuis 2000, pour les très gros consommateurs (industriels, SNCF, centres commerciaux, aéroports, arsenaux, etc.). Il s'étendra maintenant aux PME-PMI, artisans, commerçants, professions libérales, municipalités, etc., c'est-à-dire tous ceux qu'on trouve dans les « pages jaunes » des annuaires. Dorénavant ils sont libres de choisir leur fournisseur en Europe. En contrepartie les prix aussi sont libres. Chacun s'attend à ce que ceux-ci augmentent. Ainsi EDF ne fait pas mystère depuis des années de sa volonté d'augmenter ses tarifs, au-delà des hausses limitées que l'État a consenties. Pour les très gros consommateurs les prix ont déjà considérablement augmenté, et certains patrons protestent qu'on les assassine, en particulier le président de la SNCF qui se plaint d'une hausse de 40 %. Qu'en sera-t-il pour les « professionnels » ? Les tarifs étant plutôt bas, en France, par rapport aux autres pays d'Europe, EDF va très certainement s'aligner sur ses concurrents.

Tous ces patrons petits et gros, clients d'EDF, qui appelaient de leurs vœux la libre concurrence censée leur apporter la baisse des tarifs, vont donc pouvoir goûter des charmes du « libéralisme » à une sauce qu'ils n'avaient peut-être pas imaginée.

Quant au gaz, son prix est aligné « automatiquement »

(et sans aucune raison valable !) sur celui du pétrole. Dans la mesure où le pétrole augmente, le prix du gaz en fait donc autant, et les trusts pétroliers et gaziers, tout comme GDF, se contentent de ramasser les bénéfices.

Quant aux simples particuliers, les usagers ordinaires, ils auront trois ans de sursis, jusqu'en 2007, date à laquelle ils seront eux aussi livrés au marché (et aux prix !) libre. Mais cela ne signifie pas qu'ils ne subiront pas des augmentations d'ici là, car si les tarifs qui les concernent sont toujours encadrés par l'État, celui-ci peut autoriser des hausses...

En tout cas, EDF et GDF devraient donc logiquement faire de gros bénéfices dans la période à venir, et forcément cela fait saliver les requins de la finance. C'est ici qu'intervient le changement de statut.

En devenant sociétés anonymes, EDF et GDF vont avoir le droit d'ouvrir leur capital, à concurrence de 30 %. La loi prévoit, pour le moment que la part de l'État ne descendra pas en dessous de 70 %. Mais, bien entendu, tout comme cela a été le cas pour France Télécom, ce seuil pourra être modifié ultérieurement par une autre loi. L'ouverture effective devrait avoir lieu dans un an, mais en attendant EDF pourra s'associer à une compagnie gazière pour vendre du gaz, tout comme GDF pourra s'associer à une société d'électricité pour vendre du courant, car dorénavant EDF et GDF seront concurrents. Et il n'est qu'à lire et à entendre les publicités des uns et des autres pour constater que tout ce beau monde est en train de se déchirer pour conquérir des parts de marché.

Et pour le personnel ? Dès que le nouveau statut sera en vigueur le régime de retraite des électriciens et gaziers sera modifié. Une caisse de retraite sera créée « adossée à la Sécurité sociale », et les cotisations des agents augmenteront de 4 %. EDF et

GDF avaient promis qu'ils compenseraient cette dépense. Mais on commence à voir de quelle manière : la dernière augmentation des salaires a justement été qualifiée de compensation partielle pour la hausse des cotisations retraites. Il en sera sans doute de même des suivantes, jusqu'à concurrence des 4 %...

Le reste des mauvais coups viendra plus tard. En particulier les 37,5 années de cotisation pour avoir droit à la retraite seront remises en cause, comme le texte sur les retraites en prévoit la possibilité. Et puis ensuite il en sera fait au bon vouloir des actionnaires privés et de l'État qui

continueront à s'attaquer aux électriciens et gaziers.

À l'Assemblée nationale le PS et le PCF ont multiplié les amendements et ont voté contre le changement de statut. Mais lorsqu'ils étaient au gouvernement ils ont contribué à préparer l'ouverture du marché (en particulier Jospin et Chirac au sommet de Barcelone sur l'énergie) et les leaders du PS n'ont jamais caché qu'ils étaient favorables à l'ouverture du capital, mot pudique pour privatisation. Christian Pierret, ex-ministre PS de l'Économie sous Jospin (et à ce titre en charge d'EDF et GDF) vient même de déclarer dans une interview : « Que donner à EDF dans le futur les

moyens de son développement et de ses investissements est incontournable. L'entreprise publique sera capable de bénéficier largement de l'ouverture du marché quand elle sera transformée en société anonyme. »

Le PS se dit contre le changement de statut à l'Assemblée, mais il ne va pas jusqu'à promettre que, s'il revenait au pouvoir, il renationaliserait EDF et GDF (ce qui, s'il le faisait sincèrement, aurait le don de doucher l'enthousiasme des investisseurs). Non, il amuse la galerie dans l'hémicycle. Mais ce qu'il pense vraiment, c'est Christian Pierret (après Fabius, Strauss-Kahn, et quelques autres) qui le dit.

La poursuite du mouvement

Mardi 29 juin, à Paris, une manifestation des électriciens et gaziers a rassemblé deux à trois mille personnes de République à Opéra. Beaucoup des manifestants discutaient de la position de la fédération CGT qui venait de condamner, la veille, tout à la fois une coupure due à un sectionnement de câbles alimentant le réseau SNCF de la gare Saint Lazare et le RER A, ainsi que des coupures réalisées par des grévistes qui occupent le poste Ampère à Saint-Ouen.

Si personne ne sait ce qui s'est produit à propos du sectionnement de câbles (certains parlent de provocation), en revanche, le fait que la Fédération, de concert avec Gallois et Roussely, respectivement présidents de la SNCF et d'EDF, ait condamné l'action des grévistes, a choqué bien des manifestants. Pour se racheter, en fin de manifestation, un représentant de la Fédération a déclaré soutenir ceux du poste Ampère et s'est fait applaudir. L'ennui, c'est que la condamnation était passée à la télé et l'approbation seulement devant une petite foule.

Au poste Ampère (poste de transport haute tension et de répartition) la grève reconductible se poursuit. Les grévistes ont subi des tentatives d'intimidation : deux cars de

CRS et un hélicoptère ont été momentanément présents sur les lieux. Et surtout la direction a annoncé des sanctions : trois grévistes, dont le responsable syndical CGT et porte-parole du piquet de grève, ont reçu des lettres de convocation pour entretien préalable avant sanction disciplinaire pour faute lourde pouvant conduire à une mise à la retraite d'office, c'est-à-dire à des licenciements.

Pendant que quelques actions ont eu lieu dans le pays, la grève reconductible des agents de la Recherche et Développement de Clamart et de Chatou en région parisienne se restreint de jour en jour. L'intersyndicale de Clamart en a tiré la conséquence dans une déclaration adoptée le 28 juin en AG où l'on peut lire : « Pour ne pas rester isolés, nous avons instamment demandé aux fédérations nationales de nous aider en appelant clairement le personnel EDF-GDF à la grève totale et nationale. Nous pensons que l'absence de cet appel des fédérations nationales a été un obstacle majeur à la construction de la victoire. Plusieurs autres unités ont fait ce constat. »

Et il est vrai que lorsqu'on se souvient qu'il y a moins de deux ans, le 3 octobre 2002, des dizaines de milliers de sala-

riés d'EDF-GDF se mobilisaient et manifestaient pour la « Défense du service public », on mesure le chemin parcouru... à reculons. Les fédérations, la CGT surtout, ont dilapidé ce potentiel de combativité au lieu de chercher à le renforcer, en négociant secrètement sur les retraites, en appelant (sauf FO et Sud) à signer le *relevé de conclusions*, et pour finir en éparpillant le mouvement actuel.

Les directions syndicales avaient appelé les agents à faire pression sur les parlementaires. On vient de voir avec quel succès : il est probable que pas un seul député n'a modifié son vote.

Et voilà maintenant que les secrétaires généraux de la CGT appellent à « élargir et intensifier pour l'emporter » ! notamment par « l'intervention dans les centres CCAS (centres de vacance du comité d'entreprise NDLR) et l'expression dans les festivals aux côtés des intermittents (...) La diffusion de tracts et la signature de pétitions à l'occasion du Tour de France, et tout cela avec les structures interprofessionnelles. »

Bref, pour les directions syndicales le mouvement est déjà enterré.

Correspondants LO

L'État veut supprimer 17 000 postes

Le secrétaire d'État au Budget a annoncé que le projet de loi de finance pour 2005 avait pour objectif la suppression de 17 000 postes de fonctionnaires de l'État. Il s'agirait de ne pas remplacer une partie des départs à la retraite qui seront 57 500 l'an prochain.

En 2003, le gouvernement avait annoncé que, pour faire des économies et réduire le déficit, il ne remplacerait plus qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Mais alors que de nombreuses administrations se plaignent de manquer de personnel, cela semble tout bonnement irréalisable. En 2003, sur près de 54 000 départs en retraite, 1 100 postes ont été supprimés. En 2004, 4 500 l'ont été alors qu'il avait été question d'en supprimer 30 000 ! Les objectifs annoncés ne sont donc pas atteints, mais il n'en reste pas moins que le gouvernement taille de plus en plus largement dans les effectifs des fonctionnaires. Et comme il faut bien que le travail se fasse quand même, il embauche des contractuels pour boucher une partie, mais une partie seulement, des trous.

Diminuer les effectifs tout en remplaçant parallèlement des emplois stables mieux payés par des emplois précaires plus mal payés, voilà où le gouvernement veut en venir, et cela contribue à alimenter le chômage plutôt qu'à le combattre.

Ces coupes claires tou-

chent essentiellement les ministères des Finances, de l'Intérieur, de la Justice, de l'Équipement et surtout de l'Éducation nationale qui représente à lui seul près de la moitié des effectifs de l'État. Voilà d'ailleurs ce que le rapporteur a déclaré à l'occasion du débat d'orientation budgétaire : « *Il va de soi que l'implication du ministère de l'Éducation nationale sera déterminante pour obtenir une inflexion majeure dans le format des effectifs publics : la France n'échappera peut-être pas à une redéfinition des enseignements.* »

En plaçant l'Éducation nationale en première ligne des sacrifiés, le gouvernement va, en toute connaissance de cause, aggraver encore la situation d'échec scolaire dans laquelle se trouvent des dizaines de milliers de jeunes pour lesquels le milieu familial n'a pas la possibilité de compenser les carences du système scolaire. Tout cela pour économiser quelques centaines de millions d'euros, sur un déficit budgétaire de plus de 50 milliards d'euros : en effet, si le gouvernement supprimait effectivement 17 000 postes de fonctionnaires, il n'économiserait que 430 millions d'euros. Il n'en est pas moins prêt à aggraver la situation lamentable dans laquelle se trouvent bien des enseignants et à sacrifier l'avenir de générations entières de jeunes. Réduire les déficits à ce prix-là, c'est un crime !

Dominique CHABLIS

• Saint-Genis-Laval (Rhône)

Nouvelle grève à Camping-Gaz

Après deux semaines de grève, les travailleurs de ADG-Camping Gaz à Saint-Genis-Laval dans le Rhône, ont décidé de reprendre le travail vendredi matin 25 juin. Ils voulaient obtenir une meilleure indemnisation pour les 157 d'entre eux dont le licenciement est envisagé (sur 400 salariés). Le trust ADG, bien que bénéficiaire, veut en effet délocaliser une partie de la production en Chine.

L'indemnisation insuffisante des licenciements (8 000 euros en moyenne suivant les tranches d'âge) avait déjà été à l'origine d'un blocage de l'usine, fin mars (voir LO n°1861 et 1862). La direction avait alors été contrainte de

créer une prime de « préjudice moral ». En moyenne, elle doublait la prime conventionnelle. C'était mieux mais cela restait notablement insuffisant.

Lundi 14 juin dernier, il y eut donc un nouveau coup de colère : l'entrée de l'usine et la production étaient bloquées, mais il fallut attendre le jeudi pour que le patron accepte d'ouvrir des négociations. Lundi 21, la grève continuait et le lendemain, les grévistes refusaient, malgré la présence d'un huissier, de laisser charger les bouteilles de gaz sur les camions.

Ils revendiquaient, entre autres, 9 000 euros de plus pour tous jusqu'à 57 ans inclus et le paiement des jours de grève. Finalement, jeudi soir 24 juin, le

patron lâchait une prime de 500 euros pour tous les grévistes, couvrant 70 à 80 % des heures de grève. Il ajoutait aussi un complément aux indemnités de licenciement, variable en fonction de la production faite jusqu'au 31 décembre, dans les limites de 2 000 à 2 800 euros.

Vendredi matin 25 juin, les grévistes ont finalement voté la reprise pour le lundi suivant. Ils ont obligé une fois de plus la direction à reculer. Mais leurs revendications sont loin d'être satisfaites et il n'est pas dit que, avant le 31 décembre prochain où les 157 licenciements entreront dans les faits, la direction d'ADG n'ait pas à nouveau affaire à la colère de ceux qu'elle veut jeter à la rue.

• SIT (Saint-Quentin-en-Yvelines)

Les magouilles des patrons du textile

Les travailleurs de la SIT, à Saint-Quentin dans l'Aisne, sont en grève depuis quelques jours pour protester contre la cession de leur entreprise à un repreneur qui résulte de l'association d'un ancien cadre de l'entreprise et d'un actuel.

La SIT appartient jusqu'à présent au groupe textile Trèves qui possède de nombreuses entreprises dont neuf en France et qui fournit des équipements pour l'industrie automobile. Cette cession a effectivement de quoi inquiéter car il est notoire que Trèves procède ainsi pour se débarrasser de ses travailleurs : dans la même ville, la DHI, où ont eu lieu des licenciements et où il y a des risques

de fermeture, en est par exemple issue. C'était en 1998, 60 travailleurs y avaient été reclassés alors qu'elle avait été créée de toutes pièces par des cadres de la SIT sur la zone franche. Cinq ans après avoir profité des aides, celle-ci est menacée de fermeture, entre autre parce qu'elle ne reçoit quasiment plus de commandes du groupe. Il est dans ces conditions bien difficile de ne pas y voir une politique délibérée de la part de la direction !

Le groupe Trèves mène cette politique depuis longtemps : la SIT elle-même a été rachetée en 1993 par le groupe avec à la clef 109 licenciements. L'entreprise comptait alors 450 personnes.

Aujourd'hui, les effectifs sont en dessous de 50. Le groupe dit qu'il garantira 30 % du chiffre d'affaires de la future société, mais quelle confiance accorder aux propos d'une direction dont l'unique préoccupation est la rentabilité maximum ?

En quittant un groupe pour appartenir à une entreprise de moins de 50 personnes, les salariés risquent de perdre les maigres avantages auxquels ils ont actuellement droit en cas de licenciements. C'est pourquoi ils demandent une indemnisation minimum de deux ans de salaire lors de la cession.

Quand on voit la politique de ce patron, c'est bien le minimum !

• Nos lecteurs écrivent

Un groupement d'exploiteurs...

La région d'Oyonnax est surnommée « plastique vallée » pour le nombre d'entreprises du plastique qui s'y sont implantées. Des entreprises où les conditions de travail sont difficiles et se sont encore aggravées ces derniers mois, avec des licenciements nombreux et le chantage à l'emploi qui va avec.

Mais les patrons d'ici ont trouvé un nouveau moyen de

s'attaquer aux conditions de travail et de salaire des travailleurs. La précarité de l'intérim ne leur suffisant pas, une quinzaine d'employeurs ont mis en place un nouveau type de contrat de travail par l'intermédiaire du GEP (Groupement d'employeurs de la Plasturgie Centre-Est).

Sous l'apparence d'une association loi 1901, le GEP

propose des contrats en CDI pour 1090,51 euros bruts par mois, « lissés » sur toute l'année. Le salarié est tenu de se rendre dans n'importe laquelle des entreprises adhérentes, en fonction des besoins, en prenant à sa charge les frais de déplacement alors que les lieux de travail peuvent être distants de plus de 60 km. Tout refus ou impossibilité de se rendre à son travail peut entraîner une procédure disciplinaire de licenciement.

Comment gérer la vie quotidienne et les enfants quand

l'horaire et le lieu de travail peuvent changer complètement d'un mois sur l'autre ? En plus d'un salaire inférieur au smic mensuel, les heures supplémentaires ne sont pas payées puisque le salaire est annualisé.

Les conditions de travail sont telles, dans ces entreprises, que bien des intérimaires sollicités refusent certaines missions. Avec le contrat GEP, les patrons font une pression supplémentaire pour nous contraindre d'être flexibles. La crainte permanente du licenciement est forte car c'est la

menace d'être sur la liste noire de quinze entreprises à la fois.

Certains travailleurs, et surtout travailleuses, sont attirés par un contrat en CDI sans réaliser que c'est en fait un piège, d'autant plus que l'ANPE oriente les chômeurs vers le GEP sans prévenir des clauses contraignantes.

J'écris pour dénoncer ce système afin que les chômeurs, recherchant à tout prix un emploi, regardent à trois fois les conditions d'embauche avant de signer ce genre de CDI.

A. J. Oyonnax

• SNCF - Gare du Nord Paris

Ils voulaient qu'on paye pour venir travailler !

La SNCF a confié la gestion de certains de ses foyers à Orfea, sa nouvelle filiale (50 % Accor, 50 % SNCF). Jeudi 24 juin, la direction SNCF de la gare du Nord à Paris a annoncé, lors de la réunion des délégués du personnel, qu'elle allait désormais faire payer l'utilisation des foyers passés à Orfea au personnel roulant, conducteurs et contrôleurs.

Cette mesure concerne de nombreux roulants qui peuvent habiter la région d'Amiens, l'Oise ou la Seine-et-Marne et qui sont obligés de venir dormir

en foyer à Paris la veille de leur prise de service, quand ils embauchent particulièrement tôt. D'autres, dont le train qu'ils ont assuré est arrivé en retard, se retrouvent bloqués le soir en gare et peuvent dormir au foyer.

Ce sont donc ces acquis de longue date que la SNCF voulait remettre en cause en prétendant nous faire payer une somme de l'ordre de 25 euros la chambre !

Payer pour venir travailler, ils ne manquent pas d'air ! La direction menaçait par la même occasion la sécurité des circulations, car s'il faut aller dormir

n'importe où, dans n'importe quelles conditions, pour assurer son premier train du matin, la vigilance ne sera pas au rendez-vous ! Tout cela pour mieux engraisser sa nouvelle filiale semi-privée Orfea et, à travers elle, le groupe privé Accor ! Et cette décision menaçant le personnel roulant de Paris-Nord est une décision nationale, avec extension à tout le territoire au fur et à mesure du passage des foyers au privé.

Cette annonce a provoqué un véritable tollé. Tous les collègues roulants de la région (Oise,

Bourget, Mitry) en ont été aussitôt informés et en 24 heures un préavis de grève reconductible a été déposé par l'ensemble des syndicats, du vendredi 2 juillet à 12 h au samedi 3 juillet à midi, pour l'ensemble des conducteurs et des contrôleurs de la région de Paris-Nord. Ce préavis coïncidait avec celui de nos collègues de l'EEX (accueil, guichets) contre les menaces de sanctions qu'ils ont reçues après avoir débrayé pour défendre un CDD. Ce qui faisait pour la période de début juillet des préavis de grève pour les agents

d'accueil, les agents commerciaux, les conducteurs et les contrôleurs.

La direction a dû sentir le vent tourner car, cinq jours après l'annonce, le 29 juin, elle annonçait qu'à Paris-Nord aucun agent de conduite n'aurait à payer sa chambre pour les nuits précédant des prises de service en extrême matinée, ou suite à des fins de service d'extrême soirée.

La pression collective a payé. Il reste à vérifier que ce recul concerne aussi tous les personnels roulants de la région.

• SNCF gare de l'Est - Paris

Ils ne nous transportent pas... ils nous vendent

D'ici la fin de l'année, des grands travaux vont commencer à la gare de l'Est à Paris, pour la transformer en véritable centre commercial. Le coût de l'opération se monterait à 52 millions d'euros, dont 38 de source publique via la SNCF, et 14 de source privée via la société Altaréa.

Ainsi, pour les 26 % de fonds avancés, Altaréa obtiendrait une concession de quarante ans pour l'ensemble de la surface commercialisable. C'est ce qu'on peut appeler une bonne affaire. À un moment où

l'on parle du projet de privatisation des gares, voilà un exemple de la façon dont elle pourrait se faire : par des cadeaux d'autant plus beaux au privé que la plus grosse partie des travaux sera payée sur fonds publics.

Vendre des billets, accueillir et renseigner les voyageurs, ce qui est tout de même le rôle premier et essentiel d'une gare, passera après le commerce. Il est ainsi prévu de réduire drastiquement la surface consacrée à la vente et à l'accueil. La direction espère même diminuer de 30 %

le nombre de postes de vendeurs d'ici 2010, en supprimant des guichets et en faisant tellement attendre les usagers devant ceux qui resteraient ouverts que ces derniers feraient moins de difficultés à acheter leurs billets ailleurs et autrement.

Parmi les projets discutés, il y aurait celui d'une file unique avec un « vendeur » qui serait là pour autoriser ou non l'accès au guichet, renvoyant les usagers aux machines automatiques ou à la boutique SNCF qui se trouvera... boulevard Magenta, à quelque

deux cents mètres de la gare.

Lorsque l'on sait les problèmes que rencontrent les agents de l'accueil avec des usagers excédés, très souvent à juste titre, on ne peut que plaindre par avance le pauvre vendeur.

Toujours pour gagner de la place pour les commerces, mais aussi pour obliger les voyageurs à passer systématiquement au milieu des boutiques, la salle d'attente de la voie 27 serait supprimée et celle de la voie 4 sur la sellette. Tous les locaux de repos, les vestiaires de tous les

agents d'accueil seront situés sur la passerelle ou dans les sous-sols. Les bureaux, eux, vont se retrouver également à l'étage, tout cela afin de libérer des surfaces au rez-de-chaussée.

Le projet n'est pas encore finalisé, bien des choses peuvent encore changer, mais on voit tout de même de quelle manière la SNCF envisage la rénovation des gares : de grands centres commerciaux où, accessoirement, on s'occupera des voyageurs et des trains.

Correspondant LO

• Ile de la Réunion

Grève Chez Asia Food

À la Réunion, les travailleurs d'Asia Food, entreprise alimentaire située à Bra Panon et spécialisée dans la confection de nems, bouchons et autres samouzas, viennent de remporter une nouvelle victoire sur leur patron. Cette grève fait suite à un premier conflit, engagé en février dernier contre des licenciements et qui s'était lui aussi terminé par un recul du patron.

Cette fois-ci encore, c'est la volonté du patron de licencier sept salariés (dont certains pour fautes graves), sur les 43 que compte l'usine, qui a été l'élément déclencheur. Depuis la dernière grève, des travailleurs ont eu à subir de nombreuses brimades. Un ouvrier s'est blessé en nettoyant une machine, poussé qu'il était à faire le nettoyage durant son

temps de travail, puisque en dehors de ses heures normales les heures supplémentaires ne lui étaient pas payées. L'ouvrier laissait donc tourner sa machine pendant qu'il nettoyait, c'est ainsi que s'est produit l'accident.

Les ouvriers d'Asia Food ne veulent plus de ces conditions de travail. La grève a été le moyen de le dire. Mais les revendications ne s'arrêtèrent pas là... Ne percevant pour beaucoup que 859 euros par mois, ils ont exigé aussi une revalorisation de leurs salaires de 100 euros net.

Le jeudi 3 juin, les travailleurs se sont donc organisés pour une grève qui pouvait être longue et dure. La décision fut prise dès le deuxième soir de maintenir un piquet de grève 24 heures sur 24. Un grand feu de bois et de pneus a été entretenu durant tout ce temps devant le portail principal de

l'usine. Les grévistes ont pu compter sur la présence active de plusieurs militants et adhérents de la CGTR. Même le maire UMP s'est senti obligé de venir discrètement « soutenir » les grévistes.

De son côté la direction, qui n'a jamais un sou pour les salaires, n'a pas hésité à faire appel à une société de gardiennage et à faire venir un huissier tous les jours pour faire constater l'éternelle « entrave à la liberté du travail ».

Mardi 15 juin, la direction a invité tous les grévistes à une réunion. Il s'agissait en fait de permettre à l'huissier de remettre à chaque gréviste, par assignation, une convocation au tribunal de grande instance pour « entrave à la liberté du travail ». Les grévistes ont quitté la réunion en invitant l'huissier à faire déposer les convocations chez eux.

Le moral des grévistes res-



tant très bon, le patron accepta de reprendre les négociations le lendemain et fut même surpris de voir que les responsables CGTR et les grévistes étaient plutôt joyeux d'aller au tribunal pour pouvoir dire ce qu'ils avaient sur le cœur et demander un médiateur au juge.

Enfin, et peut-être de peur que ses faits et gestes soient rendus un peu plus publics, la direction a fini par accepter de signer un protocole stipulant que quatre licenciements économiques étaient annulés, deux licenciements pour fautes

graves étaient requalifiés en licenciements économiques, ce qui permettait à ces travailleurs de bénéficier des mesures légales d'accompagnement. Enfin, un septième travailleur déjà licencié était réintégré. Quant aux salaires, les grévistes ont gagné 86 euros net d'augmentation et 6 % d'augmentation pour les primes.

Il s'agit là d'un deuxième recul important que les travailleurs imposent à leur patron. Et si besoin est, ils se disent prêts à lui prouver qu'« il n'y a jamais deux grèves sans trois ! »

• Grenoble, Agents d'entretien

Un mouvement qui doit faire école

Plus de 40 % des agents d'entretien (AE) des écoles de la ville de Grenoble étaient en grève mardi 22 juin, pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de salaire.

Deux cent trente-six agents mensualisés, plus une centaine d'autres payés à l'heure (les « horaires »), assurent le ménage des écoles avant et après les heures de cours, ainsi que le service des repas dans les cantines. Ce sont essentiellement des femmes. Sur ce total d'environ 330 agents, seulement 114 travaillent à plus de 80 % d'un temps complet, leur ouvrant droit au statut de fonctionnaire territorial. La majorité du personnel de service travaille donc, sans l'avoir choisi, à temps incomplet, entre 10 % et moins de 80 % d'un plein temps. L'amplitude de travail journalière peut aller jusqu'à 12 heures, les salaires sont compris entre 100 et 1000 euros, il n'y a aucun salaire durant les vacan-

ces scolaires pour les « horaires » et aucun déroulement de carrière envisageable : voilà les conditions réservées à ce personnel.

La municipalité socialiste avait parait-il, comme « *priorité 2004* », de se donner « *des moyens pour la requalification des AE* ». Mais celles-ci, lassées d'attendre, se sont donné les moyens de se battre. Elles se sont retrouvées à 70 sur le peron de l'hôtel de ville, avec le soutien d'une délégation d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, les ATSEM, et de la CGT.

Sur un air de Joe Dassin, elles ont dénoncé le rôle d'agence d'intérim de la mairie, en chantant : « *Entretien dans les écoles, c'est la misère, on veut de vrais emplois, de vrais salaires, assez, assez de ce travail précaire* ». Puis, à l'intérieur de la mairie, elles sont allées se faire entendre auprès de l'adjointe responsable du personnel.

Devant leur détermination,

cette dernière a dû s'engager à payer la journée aux grévistes, à payer 20 minutes de pause repas lors des journées continues de gros nettoyages pendant les vacances scolaires, et à supprimer une rallonge de 30 minutes imposée en fin de journée. Enfin, elle s'est engagée à mettre en place, avant les congés d'été, un groupe de travail pour étudier les horaires, aller vers des temps pleins et requalifier le métier d'AE.

Pleines d'énergie, les AE sont allées prendre la parole au self du personnel, pour faire connaître à tous leurs conditions de travail et les raisons de leur mouvement. Et c'est sous les applaudissements qu'elles ont entonné leur chansonnette et leurs slogans.

Cela fut suivi d'un pique-nique. Elles ont passé l'après-midi ensemble, pour discuter de la suite à donner au mouvement, et se sont donné rendez-vous avec les ATSEM, à la rentrée scolaire.

• Cézus Jarrie (région de Grenoble)

Les travailleurs refusent les sanctions !

À Cézus Chimie, filiale de Framatome (groupe Areva), trois délégués CGT ont été sanctionnés car ils n'avaient pas suivi la troisième journée, obligatoire, de formation au CHSCT (comité d'hygiène et de sécurité - conditions de travail). En effet, un travailleur posté, de nuit le jour de la formation, a refusé de se présenter à huit heures, alors qu'il avait quitté l'usine à quatre heures. Épuisé par sept jours de travail consécutifs, il aurait préféré que la direction lui paie sa nuit, tout simplement, pour qu'il puisse se présenter en bonne forme à sa formation.

Du coup, les deux autres délégués ont décidé de ne pas y aller non plus, par solidarité. Et immédiatement, la direction a convoqué les trois travailleurs pour un entretien avant sanction. Puis elle a distribué les sanctions : un jour de mise à pied pour les deux délégués solidaires, un avertissement pour le travailleur posté.

Depuis quelques mois, en particulier depuis l'arrivée

d'une nouvelle DRH, aux ordres du patron, lettres et autres intimidations pleuvent. Devant cette accumulation de menaces et sanctions, les travailleurs ont riposté par huit heures de grève pour chacune des cinq équipes à partir du jeudi 24 juin. La grève a été un succès : 100 % de grévistes en fabrication, soit environ la moitié de l'effectif de 230 salariés. Les cadres et agents de maîtrise, très nombreux, n'ont pas voulu se joindre au mouvement, ce

qui n'a rien d'étonnant. Un courrier à l'inspection du travail est également en partance.

Les sanctions n'ont pas été levées pour autant et les travailleurs sentent bien qu'il faudrait faire plus pour qu'elles le soient. Mais la grève a montré que la solidarité n'était pas un vain mot pour les travailleurs de fabrication et qu'ils n'étaient pas prêts à laisser passer n'importe quoi.

Correspondant LO



• Arcade

Succès de la grève

Lundi 28 juin, à 11 h 30, puis à 16 h 30, se tenait devant le palais de justice de Grenoble un rassemblement des grévistes de la société de nettoyage Arcade, avec le soutien de militants CGT d'autres entreprises, dont des entreprises de nettoyage.

Dans l'heure de midi, plusieurs dizaines de travailleuses et de travailleurs affirmaient leur soutien au personnel d'Arcade, en grève ce jour-là. Un tract du syndicat CGT du nettoyage exprimait ainsi les

lieu pratiquement sous les yeux des occupants du palais de justice. En effet du personnel féminin d'Arcade se voit parfois obligé, faute de vestiaire, de se changer dans les couloirs mêmes de la docte institution chargée, en principe, de veiller au respect des lois.

Les jours précédents, l'encadrement avait encore chargé la barque en annonçant des modifications des dates de congés. C'était une véritable provocation, pour des salariés retournant dans leur pays pour leurs congés, et



motifs de mécontentement : « *Les (vingt-deux) salariés de l'entreprise Arcade qui nettoient les locaux du palais de justice sont aujourd'hui en grève pour protester contre leurs conditions de travail. Ils dénoncent l'attitude raciste, le harcèlement moral, les brimades, les vexations et menaces constantes de la part de l'encadrement.*

Depuis qu'ils ont osé parler et se défendre en contactant la CGT, il y a un mois, l'une d'entre elles a été licenciée, un autre est mis à pied pour une durée indéterminée, un autre encore a reçu trois avertissements.

(...) Malgré une pétition, plusieurs courriers envoyés aux responsables du palais de justice, une plainte pour racisme et harcèlement, une réunion de tout le personnel avec le DRH parisien et diverses interventions auprès de l'inspection du travail, rien n'a fondamentalement changé.

Les grévistes exigent : la réintégration immédiate de leurs collègues injustement sanctionnés et de ne plus travailler sous les ordres des deux chefs d'équipe. »

Arcade, qui emploie près de 4 000 salariés sur l'ensemble de la France, est lié au groupe hôtelier Accor. Il ne semble pas gêné de couvrir les comportements de négriers de son encadrement. Comportements qui avaient

ils n'entendaient pas la laisser passer sans réagir.

La grève du lundi 28 juin fut très suivie : personne ne se présenta au travail. Les manifestants, après avoir vainement tenté d'interpeller le DRH et le chef d'agence présents dans le palais de justice, décidèrent d'aller les chercher. Un cortège dynamique, avec slogans vigoureux, parcourut alors le grand hall d'entrée de l'immeuble tout neuf de la magistrature.

Cette intervention, sans doute relayée par des remontrances des responsables du palais de justice aux deux responsables d'Arcade, a fait changer d'avis ces messieurs. Ils acceptaient de rencontrer les grévistes et les militants CGT l'après-midi même. À cette réunion, sans discuter, ils revenaient en arrière sur les modifications des dates de congés. Ils annonçaient que la chef connue pour son comportement raciste, son harcèlement du personnel, y compris avec injures, était licenciée, même si par ailleurs ils ne revenaient pas sur le licenciement et sur la mise à pied conservatoire décidés auparavant.

Les travailleurs d'Arcade étaient évidemment contents du résultat de leur action. Comme quoi, pour que justice soit un peu mieux faite, rien de tel que la mobilisation des concernés !

• Alstom-Belfort

Licenciements, salaires amputés, explosion du chômage et de la précarité

Chez Alstom, le plan de 480 licenciements à Turbomachines est en train de s'appliquer. Presque un emploi sur deux dans ce secteur disparaît, après les 1 500 emplois supprimés à Belfort depuis trois ans.

C'est au moment où Sarkozy claironnait partout le sauvetage des banquiers d'Alstom, début juin, que la plupart des lettres de « suppression de poste » ont été remises. D'après les derniers chiffres de la direction, en décomptant ceux à qui une sorte de préretraite à 55 ans est proposée et les départs naturels ou dits volontaires, il y aurait aujourd'hui 241 travailleurs « sans solution » qu'elle met dans les griffes de la cellule de reclassement de la société Algoe.

Mais ces futurs licenciés ne l'entendent pas tout à fait de

cette oreille. Le mardi 21 juin et les jours suivants, ils se sont retrouvés à une cinquantaine et ont manifesté dans l'usine pour demander à y être reclassés, car il n'y a aucun espoir de retrouver maintenant du travail ailleurs dans la région ; tous connaissent des anciens camarades de travail licenciés lors du précédent plan, qui sont chômeurs arrivant en fin de droits, certains se retrouvant au RMI. D'ailleurs les chiffres du chômage (et du RMI) explosent dans la région, à cause des licenciements partout et des réductions d'effectifs, en particulier à Peugeot et dans la sous-traitance automobile.

La direction d'Alstom s'est engagée à proposer à tous un reclassement dans le groupe dans le mois suivant l'envoi des lettres, mais voilà deux exemples de ses propositions :

un poste au Havre à une salariée qui, renseignements pris, apprend que ce poste va être supprimé dans le cadre d'un plan. Par ailleurs, au moins 70 personnes ont été invitées à se présenter à MSA (Belfort) pour sept postes qui seraient à pourvoir !

Les licenciements à Turbomachines ont été opérés dans des ateliers de plus en plus vidés de leurs ouvriers depuis des mois, à cause de mesures de chômage partiel, abaissant les salaires à 840 euros, à part le mois de congé. Ces mesures ont été prolongées et amplifiées pour ceux qui restent, et étendues à une partie de FLO, le secteur ferroviaire.

C'est en coulant les emplois et les salaires que les actionnaires et banquiers d'Alstom veulent redresser leurs profits.

• OCE-Belfort

19 licenciés : encore un patron voyou avec la complicité des dirigeants d'Alstom !

Vendredi 25 juin à midi, des salariés d'OCE étaient présents à la porte principale de l'usine Alstom de Belfort pour dénoncer les 19 licenciements qu'ils venaient de subir. Un groupe de licenciés d'Alstom Turbomachines étaient avec eux.

En novembre 2003, à OCE, l'ancien service de l'imprimerie à qui Alstom avait promis un brillant avenir en l'externalisant il y a cinq ans, la direction avait annoncé un « plan de redimensionnement » : 19 licenciements à Belfort parmi les 40 salariés encore à l'effectif (39 en juin). Elle comptait pouvoir aller très vite, considérant son antenne de Belfort comme une petite entreprise complètement séparée du reste du groupe OCE ! Mais, suite aux actions et démarches des militants avec les travailleurs qui n'ont pas voulu se laisser faire, deux jugements de tribunaux, à Belfort et à Paris, contraignaient OCE à refaire la procédure en respec-

tant certaines formes.

C'est en s'asseyant sur ces deux jugements que la direction d'OCE a envoyé 19 lettres de licenciement vendredi 18 juin. C'est en sous-main, s'appuyant sur quelques petits « responsables » pressés que les licenciements se fassent, et en particulier contre les militants, que le nouveau directeur venu du siège d'OCE de Noisy-le-Grand, payé 52 000 francs par mois, a organisé son coup de force.

OCE est une multinationale de 20 000 personnes. Elle n'a pas voulu entendre parler de FNE, de préretraites ou même de donner, en plus des indemnités légales, une somme quelconque. Seuls ceux qui se sont portés « volontaires » pour la précarité ont eu droit à quelques mois de salaire.

En externalisant 600 salariés il y a cinq ans, Alstom a sous-traité déjà plus de 200 licenciements rien qu'ici, à Belfort. À rajouter aux méfaits des actionnaires d'Alstom.

À LGE, où il y a eu 60 licenciements (la moitié de l'effectif), cela fait plus de trois mois que les lettres ont été reçues. Trois mois à fréquenter un cabinet de reclassement qui n'a de reclassement que le nom. Seuls trois ou quatre d'entre les licenciés ont retrouvé un emploi, et encore, sans aide. Mais être licencié ne suffit pas. Les brimades et humiliations continuent. Ainsi, lorsqu'on demande une formation, on nous fait comprendre que nous ne sommes pas à la hauteur ; c'est celle de cariste qu'on nous propose. Plusieurs entreprises ont fait savoir qu'elles n'embaucheraient pas de salariés de plus de 50 ans, si toutefois elles embauchent plus jeune, mais c'est bien précisément là que l'on nous envoie quand on a 52 ans. Le directeur de LGE a même envoyé des lettres d'avertissement pour être arrivé en retard... au cabinet de reclassement !

Correspondant LO

• Renault direction informatique

« Pas question de se laisser brader »

Mercredi 23 juin se tenait un deuxième comité central d'entreprise de Renault (CCE) portant sur le projet « refondation » du secteur de l'informatique. Sa mise en œuvre aurait pour conséquence l'externalisation de pans entiers de l'informatique, et depuis huit mois les salariés de la DTSI (direction informatique) manifestent leur hostilité à ce projet.

Lors du premier CCE, le 2 juin, l'ensemble des élus syndicaux avaient, au terme de quatre heures de séance, refusé de prendre part au vote et désigné un expert chargé d'étudier le projet de la direction. 500 salariés avaient tenu à être présents ce jour-là, pour faire pression sur la direction bien sûr, mais aussi sur les syndicats.

Le 23, nous étions 300 devant cette même salle. Dans les usines Renault de Cléon, Flins, Sandouville et à la Sovab des salariés de l'informatique ont débrayé. Les jours précédents, des mails avaient circulé sur le web de l'entreprise, demandant aux élus du personnel de s'en tenir de nouveau à un refus de vote.

Par ailleurs, l'avis du CCE étant strictement consultatif, accepter de participer au vote (y compris en votant contre) permet à l'employeur de mettre en route son projet.

Trois grévistes, représentant les établissements de Guyancourt, du siège social et de Saint-Quentin-en-Yvelines, s'étaient proposés pour remettre à la direction une pétition signée par près de 400 salariés et demandant le retrait du plan Corniou (nom du directeur de l'informatique). La direction refusant toute délégation, la pétition fut transmise par un élu CGT.

Avant de monter à la séance, les représentants CGT, CFDT et FO annonçaient leur intention, compte tenu des résultats de l'expertise, de refuser de prendre part au vote. Le représentant de la CGC, lui, déclarait entre autres qu'il fallait prendre en compte les « intérêts de l'entreprise » (!), et qu'il n'était pas question de se prononcer avant la séance... Aux salariés présents qui sifflaient ses propos, il lançait : « Vous pouvez toujours siffler. » Le ton était donné : pour ceux qui pouvaient nourrir encore des illusions, il devenait clair que certains « représentants »

syndicaux n'étaient pas prêts à refuser de voter.

La séance s'éternisant, une salariée dit au micro qu'elle est chez Renault depuis 38 ans et que pour elle il n'est pas question de se laisser brader. Des salariées extérieures à la DTSI, mais conscientes du risque de futures externalisations, se sont également exprimées. Des pancartes fleurissaient les murs : « JPC = Jamais Plus Corniou » (le nom du directeur), « JPC tu t'es vu quand t'as B.U. » (Business Unit, selon le jargon de la direction)...

Au bout de quatre heures, le « verdict » tombait : CGT et CFDT avaient refusé de prendre part au vote. La CGC avait voté contre. Quant à FO, ses représentants au siège social expliquaient que les élus FO au CCE n'avaient pas suivi leur position et avaient également voté contre. La CGC se fait prendre à partie par quelques-uns et un délégué dit que l'unité syndicale en avait pris un coup mais que l'important « c'est que l'unité des travailleurs persiste ».

Du fait que la CGC et FO ont participé au vote, même en votant contre, la direction a obtenu au cours de ce CCE un feu vert pour lancer son plan. Et de nombreux salariés de la DTSI expriment leur rancœur vis-à-vis des syndicalistes qui les ont lâchés.

Pour autant, rien n'est joué. Les CCE passent, mais à la finale tout dépendra de notre détermination à continuer de refuser toute remise en cause de nos emplois et de nos salaires.

Même en période de congés nous pourrions maintenir le contact : à la direction informatique ce n'est pas un problème, la messagerie est mise à contribution ! Et à la rentrée, la direction nous retrouvera sur son chemin pour nous opposer à son plan.

Correspondant LO

. Allemagne

Nouvelle étape dans les attaques antiouvrières

Le retour aux 40 heures chez Siemens

C'est en vertu d'un accord signé le 25 juin entre la direction de Siemens et la fédération syndicale des métallurgistes IG Metall que les salariés de ce trust vont désormais devoir travailler plus sans compensation salariale. Cela faisait plusieurs mois que Siemens menaçait de délocaliser 5 000 emplois à l'étranger (en particulier en Hongrie), ainsi que 8 000 autres dans ses filiales... s'il ne parvenait pas à baisser le coût du travail et accroître la flexibilité.

Pourtant Siemens n'est guère une entreprise en difficulté. Il s'agit d'un des premiers trusts allemands, spécialisé dans la téléphonie, l'informatique, l'électroménager, etc. et qui regroupe 417 000 salariés (dont 170 000 outre-Rhin). Si son chiffre d'affaires a reculé, entre 2002 et 2003, de 84 à 74 milliards d'euros, ses profits (avant impôts) ont, eux, nettement progressé, de 1,66 à 2,44 milliards !

Un vol dans les poches des salariés

L'accord, qui concerne tout le groupe, permet au patron, en fonction des nécessités, de faire travailler plus sans augmentation de salaire. Le syndicat a aussi accepté que la prime de Noël puisse être diminuée. En outre, pour deux sites de production de téléphones mobiles, un accord complémentaire prévoit l'introduction de la

semaine de 40 heures. Les primes de Noël et de congés sont remplacées par une prime de résultat au montant aléatoire. En échange, Siemens a le culot de garantir l'emploi... pour seulement deux ans.

Le choix de ces deux usines (de 2 000 travailleurs chacune), qui étaient les plus menacées, n'est certainement pas dû au hasard. Elles sont situées dans deux petites villes, Bocholt et Kamp-Lintfort, proches de la frontière néerlandaise et éloignées des grandes concentrations ouvrières. Siemens y est le principal employeur et pouvait donc se permettre de faire un chantage d'autant plus fort à l'emploi. Mais il est probable que son but était moins de délocaliser la production que de créer un précédent pour l'allongement du temps de travail.

Face à cette provocation patronale, la réaction de l'IG Metall a été des plus timorées. Après avoir parlé, en avril, de « *bander ses forces* » pour préparer la lutte, l'IG Metall a fini par appeler, le 18 juin, plusieurs milliers de salariés de douze sites menacés à débrayer et a négocié avec le patron le 22. En trois jours, les volontés de Siemens étaient entérinées. Si le patron du trust, Heinrich von Pierer, s'est bien sûr réjoui, le vice-président d'IG Metall a osé déclarer : « *L'accord-cadre en question est un grand succès des salariés et montre qu'il existe des alternatives à la suppression non-imaginative de postes* » !

Si ce qui vient de se passer chez Siemens a été médiatisé,

notamment en France, en réalité les attaques dans ce domaine ont commencé depuis longtemps, tant dans les entreprises privées que dans le secteur public. Selon le quotidien *Die Welt*, plus de 100 entreprises sont en train de négocier un retour aux 40 heures dans les mêmes conditions. Et une quarantaine d'autres auraient déjà introduit des accords semblables.

En Bavière (dirigée par la droite), le passage aux... 42 heures a été imposé depuis le 1^{er} janvier 2004. En avril, c'est l'ensemble des autorités des Länder qui ont décidé de dénoncer l'accord salarial de branche fixant entre 35 et 38 heures la durée hebdomadaire de travail dans la fonction publique territoriale. Et en mai le gouvernement (de gauche) a annoncé qu'il voulait faire passer les fonctionnaires fédéraux de 38 h 30 à 40 heures à partir d'octobre.

En février, lors de la renégociation de la convention collective de la métallurgie et de l'industrie électrique, le patronat avait déjà obtenu des « clauses d'ouverture ». Dans les entreprises avec un grand nombre de travailleurs qualifiés (techniciens et ingénieurs), le nombre de salariés que le patron peut faire travailler désormais 40 heures a ainsi été porté de 18 % à 50 %.

La Deutsche Bahn, la compagnie des chemins de fer – qui ne peut guère menacer de délocaliser son activité –, a proposé fin mai aux syndicats de négocier

une hausse du temps de travail pour les 150 000 employés de la compagnie (les autres ont un statut de fonctionnaires).

Celui-ci passerait d'environ 38 heures actuellement à 40 heures par semaine. Sans compensation de salaire évidemment. En échange, elle promet de ne pas recourir à des licenciements secs d'ici 2008 ! En réalité, il s'agit d'augmenter le taux de profit pour préparer l'introduction en Bourse d'une entreprise encore possédée par l'État.

Contre les méthodes de voyou des patrons

Dans la métallurgie, les 35 heures avaient été obtenues à la suite d'une grève lancée par l'IG Metall en 1985. Elle s'était achevée par un compromis avec l'introduction progressive – sur une décennie – des 35 heures, en échange d'une modération salariale au cours des années suivantes. Mais depuis 1995, les 35 heures étaient tout de même l'horaire de référence dans la métallurgie. Contrairement à la France, elles avaient donc été obtenues par la lutte. Mais



aujourd'hui le patronat veut revenir largement en arrière. Le syndicat IG Metall, qui s'affiche la première et la plus puissante fédération syndicale, se révèle bien incapable d'organiser une défense efficace.

Cela va sans doute contribuer à l'affaiblir encore plus, alors qu'il perd déjà des adhérents depuis des années. Mais surtout cela laisse la classe ouvrière désarmée. Car les attaques en cours seront inévitablement suivies d'autres, si le patronat se sent en position de force. Pour se défendre et imposer le droit de vivre et travailler dignement, les travailleurs d'Allemagne, comme ceux de France, ne doivent compter que sur eux-mêmes pour se préparer à une lutte collective. Ce n'est certes pas facile, mais c'est la seule voie pour ne pas continuer à perdre les acquis des décennies passées.

Henri MARNIER

. États-Unis

La Californie, l'État le plus riche, frappée par la tuberculose

Nous extrayons du bimensuel trotskyste *The Spark*, publié aux États-Unis, l'article suivant, écrit suite à la découverte d'un nouveau cas de tuberculose chez une infirmière d'un centre médical de Sacramento.

Connue aussi sous le nom de consommation ou de phtisie, la tuberculose a été l'une des principales responsables des épidémies mortelles dans l'histoire. Mais avec la découverte du vaccin, il y a trois quarts de siècle, la tuberculose a non seulement vu son développement enrayer, mais elle a été complète-

ment éradiquée dans les pays industriels pendant plusieurs décennies.

Cependant, dans les années soixante-dix, elle a fait son retour. Il y eut plusieurs irruptions dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, à New York, dans le Maine, les Carolines du Nord et du Sud, le Mississippi, l'Oregon, et Washington. Aujourd'hui, la Californie arrive en tête par le nombre de cas et la proportion de personnes contaminées.

Les politiciens se sont empressés de déclarer que la tuberculose est amenée par les émigrés. Il est vrai que son

grand retour a eu lieu dans les pays pauvres (où la maladie n'avait jamais été complètement éradiquée) et que le taux d'infection est plus élevé parmi les populations d'origine étrangère que parmi les Américains de souche. Mais en rendre responsables les émigrés n'est qu'une façon de détourner l'attention de la véritable cause : la dégradation ininterrompue du système de santé public ici et dans le monde.

Tout en étant très contagieuse, la tuberculose est aussi une maladie qu'il est relativement facile de prévenir et de guérir. La vaccination et une surveillance régulière suffisent à

prévenir la maladie chez les individus. Pour ceux qui ont contracté la maladie, le traitement, à base de différents antibiotiques, doit être poursuivi pendant environ six mois, jusqu'à ce que tous les bacilles soient détruits chez les personnes malades. C'est indispensable pour éviter que la personne guérie reste contagieuse.

En d'autres termes, la tuberculose pourrait facilement être éliminée si toute la population avait accès à des soins de base. Mais depuis trente ans, de plus en plus de salariés et de retraités ont perdu leur couverture médicale, en même temps que les

États et les gouvernements locaux démantelaient le système de santé public existant. En Californie par exemple, le comté de Los Angeles a fermé en 2002 onze de ses dix-huit centres de santé. Ces centres sont les seuls endroits où les travailleurs et ceux qui n'ont pas d'assurance-maladie peuvent se faire soigner. Le comté a aussi réduit d'au moins 80 000 les consultations de vaccination infantile annuelles et de 38 000 les consultations pour le traitement des maladies contagieuses, y compris la tuberculose.

Voilà pourquoi celle-ci refait surface et se développe à